



**OIAC**

**Conférence des États parties**

---

Dix-huitième session  
2 – 5 décembre 2013

C-18/4  
4 décembre 2013  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE L'OIAC**

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION  
DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE  
ET DE L'EMPLOI DES ARMES CHIMIQUES  
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

**EN 2012**



C-18/4  
page ii

(page blanche)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION .....</b>	<b>4</b>
Destruction des armes chimiques.....	5
Vérification de l'industrie.....	9
Déclarations .....	11
Consultations officieuses .....	12
Inspections par mise en demeure et enquêtes sur une allégation d'emploi .....	13
Autres activités en rapport avec la vérification.....	14
<b>2. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE .....</b>	<b>17</b>
Application de l'Article XI.....	17
Application nationale et assistance technique.....	18
Réunions régionales des autorités nationales.....	20
Quatorzième réunion annuelle des autorités nationales.....	21
Assistance et protection .....	21
Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.....	25
<b>3. ORGANES DIRECTEURS.....</b>	<b>27</b>
Activités de la Conférence des États parties .....	27
Activités du Conseil exécutif .....	27
Activités des organes subsidiaires .....	28
Activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen .....	28
<b>4. RELATIONS EXTÉRIEURES .....</b>	<b>30</b>
Universalité .....	30
Activités de sensibilisation .....	30
<b>5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION .....</b>	<b>34</b>
Questions administratives et budgétaires.....	34
Contrôle interne .....	34
Affaires juridiques .....	35
Confidentialité et sûreté .....	36
Santé et sécurité .....	36
Projets spéciaux .....	36
<b>6. SCIENCE ET TECHNOLOGIE .....</b>	<b>38</b>

## ANNEXES

Annexe 1 :	Participation à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au 31 décembre 2012 .....	40
Annexe 2 :	Installations de destruction d'armes chimiques en service ou en construction en 2012 .....	46
Annexe 3 :	Armes chimiques déclarées et détruites au 31 décembre 2012.....	47
Annexe 4 :	Installations du tableau 2 déclarées et sujettes à inspection au 31 décembre 2012 .....	48
Annexe 5 :	Installations du tableau 3 déclarées et sujettes à inspection au 31 décembre 2012 .....	49
Annexe 6 :	Autres installations de fabrication de produits chimiques déclarées et sujettes à inspection au 31 décembre 2012 .....	50
Annexe 7 :	Nombre d'États parties qui avaient déclaré des agents de lutte antiémeute, par type d'agent, au 31 décembre 2012.....	52
Annexe 8 :	Liste des laboratoires désignés au 31 décembre 2012 .....	53
Annexe 9 :	Contributions au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance au 31 décembre 2012 .....	54
Annexe 10 :	Comptes budgétaires : recettes, dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds – Tous fonds (non audité) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (en euros) .....	56
Annexe 11 :	Accords internationaux et instruments juridiques enregistrés par le Secrétariat technique entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2012.....	58

## INTRODUCTION

1. L'année 2012 a représenté un jalon important dans la vie de notre Organisation. Avril 2012 a marqué le terme des 15 premières années de fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). Un événement commémoratif organisé à La Haye le 3 septembre a mis en évidence l'engagement ferme des États parties envers les buts de la Convention. Le 1<sup>er</sup> octobre, le point d'orgue des célébrations de cet anniversaire a été la réunion de haut niveau tenue en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le thème de la réunion a repris le message clé pour cet anniversaire : "Quinze ans après la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques : Célébrer les réussites. S'engager pour l'avenir". Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a pris la parole lors de cet événement, ainsi que plus de 40 orateurs du monde entier, y compris des ministres. Les États parties ont affirmé avec force leur engagement indéfectible envers les buts et objectifs de la Convention et leur détermination à poursuivre les efforts collectifs.
2. La destruction des armes chimiques a continué de progresser en Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique, et le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a vérifié la destruction de 4 035,143 tonnes d'armes chimiques. À la fin de la période considérée, la quantité globale d'armes chimiques dont la destruction avait été vérifiée avait atteint 55 539,932 tonnes, soit 78 % des armes chimiques déclarées.
3. À sa soixante-huitième session, le Conseil exécutif a noté la note du Directeur général sur le degré de respect du délai final prorogé du 29 avril 2012 (EC-68/DG.7 du 1<sup>er</sup> mai 2012), qui précisait que les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Libye n'ont pas été en mesure de respecter le délai final prorogé du 29 avril 2012 fixé pour la destruction de leurs stocks d'armes chimiques. Après le 29 avril 2012, la destruction des stocks déclarés restants s'est poursuivie, sous vérification par l'OIAC, assortie de mesures de transparence, en application de la décision C-16/DEC.11 (du 1<sup>er</sup> décembre 2011), que la Conférence des États parties ("la Conférence") avait adoptée à sa seizième session. Conformément à cette décision, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et la Libye ont présenté leurs plans détaillés de destruction des armes chimiques restantes, qui précisent des dates d'achèvement prévues. L'Iraq a continué d'œuvrer avec le Secrétariat et d'autres États parties pour achever l'évaluation des restes déclarés d'armes chimiques et décider d'une méthode d'élimination appropriée.
4. Le régime de vérification de l'industrie, tel qu'il a été mis en place aux termes de l'Article VI de la Convention et qui s'appuie sur les déclarations, le contrôle des données et les inspections sur place, a continué de contribuer à garantir que les armes chimiques ne réapparaîtront pas et que des produits chimiques toxiques ne seront pas utilisés à mauvais escient. Le Secrétariat a effectué 219 inspections au titre de l'Article VI. Des efforts ont été diligentés pour que les déclarations soient plus souvent remises dans les délais et que l'outil de déclarations électroniques pour les autorités nationales ("le logiciel EDNA") soit plus largement utilisé. Les activités de vérification ont continué de bénéficier d'un appui technique, et des formations dans ce domaine ont encore été assurées.

5. En 2012, le Secrétariat a effectué neuf inspections en rapport avec des armes chimiques abandonnées, dont huit ont eu lieu en Chine, ainsi qu'une visite en République islamique d'Iran en rapport avec la découverte d'un élément présumé être une arme chimique abandonnée. Il a par ailleurs effectué deux visites afin d'inspecter les opérations de récupération et de déterrement en Chine. En 2012, le Secrétariat a mené cinq inspections en rapport avec des armes chimiques anciennes dans les États parties suivants : Allemagne, Belgique, Italie, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
6. La coopération internationale et l'assistance ont continué de jouer un rôle de premier plan en aidant les États parties et le Secrétariat à pleinement réaliser les objectifs visés par les Articles VII, X et XI de la Convention. Grâce aux programmes mis en place, le Secrétariat et les États parties, mus par un esprit de coopération et de renforcement mutuel, ont pu mener des activités visant à promouvoir l'utilisation pacifique de la chimie; à faciliter l'exécution, par les États parties, de leurs obligations nationales au titre de la Convention; à assister les États membres à développer et à améliorer leurs capacités de protection contre les armes chimiques, ainsi que leurs capacités à répondre à une demande d'assistance en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.
7. Le Secrétariat a continué de promouvoir l'adhésion universelle à la Convention, conformément aux dispositions du plan d'action pour l'universalité (l'annexe 1 fait état de la participation à la Convention). Toujours dans le dessein de promouvoir la Convention, le Directeur général a effectué des visites dans plusieurs États parties et a pris la parole devant de nombreuses instances internationales et scientifiques dans le contexte d'un dialogue nourri avec divers interlocuteurs et partenaires – comme les organismes de l'ONU, d'autres organisations internationales et des organisations de la société civile – dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale.
8. L'application intégrale et efficace des Articles I à XI de la Convention repose sur une compréhension approfondie des domaines scientifiques et technologiques y afférents, et l'Organisation a approfondi son examen des évolutions scientifiques et technologiques connexes. Au nombre des activités de premier plan entreprises en 2012, figuraient notamment :
  - a) la publication, par le Conseil scientifique consultatif ("le Conseil scientifique"), de son troisième rapport quinquennal sur les progrès scientifiques et technologiques (RC-3/DG.1 du 29 octobre 2012);
  - b) le développement, par le Conseil scientifique, des activités de ses groupes de travail temporaires;
  - c) le renforcement de l'interaction entre le Conseil scientifique, les États parties et les organes directeurs;
  - d) l'intensification de la sensibilisation d'un plus large éventail de parties prenantes afin de faire mieux connaître les interdictions et les dispositions de la Convention.

9. Les préparatifs ont démarré en vue de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la troisième Conférence d'examen"), qui devait se dérouler du 8 au 19 avril 2013. Sous la présidence de Mme Nassima Baghli, Ambassadeur de l'Algérie, le Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen a tenu 19 réunions, afin de passer en revue tous les aspects du fonctionnement de la Convention. Ce processus s'est également appuyé sur des interactions avec les représentants de l'industrie chimique, de la société civile et de la communauté scientifique. Afin d'aider les États parties à effectuer cet examen, le Secrétariat a analysé les avancées réalisées par l'OIAC depuis la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la deuxième Conférence d'examen"), qui s'est tenue en 2008, et a rédigé un document exhaustif (WGRC-3/S/1 du 5 octobre 2012), qui contient une analyse des défis futurs.
  
10. Des représentants de haut niveau ont continué de se rendre à l'OIAC en 2012. Les Présidents du Sénégal et de la Turquie ont été les personnalités les plus éminentes. Parmi les autres visiteurs de marque figuraient notamment les ministres des États parties suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Canada, États-Unis d'Amérique, Iraq, Kenya, Népal, République islamique d'Iran, Slovaquie et Ukraine.

## 1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

- 1.1 Les inspections effectuées en 2012 sont récapitulées dans le tableau 1. Trente-cinq pour cent des 334 inspections effectuées par l'OIAC en 2012 étaient liées à des armes chimiques. S'agissant des jours-inspecteurs, l'essentiel des activités d'inspection a été consacré aux inspections d'installations de destruction d'armes chimiques (IDAC) en fonctionnement : 62 % des 11 660 jours-inspecteurs en 2012.

**TABLEAU 1 : INSPECTIONS EFFECTUÉES EN 2012**

Type d'installation	Nombre d'inspections	Nombre d'installations ou de sites inspectés	Nombre de jours-inspecteurs <sup>1</sup>
<b>Inspections relatives aux armes chimiques</b>			
IDAC	68	8 <sup>2</sup>	7 202
ISAC <sup>3</sup>	14	9	497
IFAC <sup>4</sup>	14	13	204
Armes chimiques anciennes	5	5	62
Armes chimiques abandonnées	8	8	242
ACWD <sup>5</sup>	3	2	96
DHCW <sup>6</sup>	3	s/o	272
<b>Total partiel</b>	<b>115</b>	<b>45</b>	<b>8 575</b>
<b>Inspections au titre de l'Article VI</b>			
Tableau 1	11	11	193
Tableau 2	42	42	903
Tableau 3	29	29	357
AIFPC <sup>7</sup>	137	137	1 632
<b>Total partiel</b>	<b>219</b>	<b>219</b>	<b>3 085</b>
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>264</b>	<b>11 660</b>

- 1.2 Au 31 décembre 2012, six États parties (Albanie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Libye et Un État partie<sup>8</sup>) avaient, ensemble, déclaré comme armes chimiques 71 196,419 tonnes<sup>9</sup> d'agents et de précurseurs d'armes chimiques, ainsi que 8 264 083 munitions et conteneurs contenant des armes chimiques de la catégorie 1 et de la catégorie 2, et 416 571 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3.

<sup>1</sup> Nombre de journées consacrées à l'inspection, multiplié par le nombre d'inspecteurs mandatés.

<sup>2</sup> Y compris la visite initiale de l'installation de destruction d'armes chimiques de Kizner (dont la construction se poursuivait en 2012).

<sup>3</sup> ISAC = installation de stockage d'armes chimiques.

<sup>4</sup> IFAC = installation de fabrication d'armes chimiques.

<sup>5</sup> ACWD = installation de destruction d'armes chimiques abandonnées.

<sup>6</sup> DHCW = destruction d'armes chimiques dont l'état est dangereux.

<sup>7</sup> AIFPC = Autre installation de fabrication de produits chimiques.

<sup>8</sup> Comme l'État partie concerné a demandé que son nom soit considéré comme information hautement protégée, aux fins du présent rapport, il est désigné ci-après sous l'appellation "Un État partie".

<sup>9</sup> Ce chiffre ne comprend pas le poids de l'agent épaississant déclaré par la Fédération de Russie.



En outre, l'Iraq avait déclaré des restes d'armes chimiques, mais l'inventaire précis devait encore être dressé. Au titre du régime de vérification de l'industrie chimique, 5 382 installations dans 80 États parties avaient été déclarées au total à la fin de la période considérée, dont 4 897 étaient sujettes à inspection.

- 1.3 Des progrès ont également continué d'être faits en ce qui concerne les armes chimiques anciennes et les armes chimiques abandonnées. Conformément à la décision approuvée par le Conseil exécutif ("le Conseil"), à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.8 du 17 février 2012), qui modifiait la décision EC-48/DEC.2 (du 13 mars 2007), l'Italie devait détruire dès que possible les armes chimiques anciennes qu'elle avait déclarées. Les autres États parties qui avaient déclaré posséder des armes chimiques anciennes ont mis tout en œuvre pour procéder à la destruction de ces armes dans les conditions de sécurité et d'efficacité requises. La Chine et le Japon ont poursuivi leur coopération dans le domaine des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine, et la destruction de ces armes s'effectue conformément à la décision adoptée par le Conseil à sa soixante-septième session (EC-67/DEC.6 du 15 février 2012).

### **Destruction des armes chimiques**

- 1.4 Sept installations de destruction d'armes chimiques ont été utilisées pour détruire des armes chimiques pendant la période considérée<sup>10</sup> : quatre en Fédération de Russie et trois aux États-Unis d'Amérique (voir l'annexe 2). Grâce au maintien d'une présence continue d'inspecteurs, associé à l'emploi de matériel de surveillance et d'enregistrement – y compris de matériel spécifiquement dédié aux inspecteurs de l'OIAC – et grâce à l'examen de documents y afférents, le Secrétariat a vérifié la destruction de 4 035,143 tonnes d'armes chimiques en 2012.
- 1.5 Comme le montre l'annexe 3, entre l'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2012, l'OIAC a vérifié au total la destruction de 54 617 tonnes<sup>11</sup> d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 79 % de la quantité déclarée; la destruction de 919,931 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 2, soit 52 % de la quantité déclarée; et la destruction de 416 364 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3 sur la quantité totale déclarée (99,95 %). La destruction des 207 éléments de la catégorie 3 déclarés par la Libye en 2011 devait encore intervenir à la fin de la période considérée.
- 1.6 À la fin de la période considérée, quatre États parties avaient déclaré des armes chimiques, à savoir les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Iraq<sup>12</sup> et la Libye. On trouvera ci-après un résumé des progrès réalisés dans la destruction des armes chimiques.

---

<sup>10</sup> Abstraction faite des armes chimiques anciennes, des armes chimiques abandonnées et des installations de destruction d'armes chimiques en construction.

<sup>11</sup> Cette quantité n'inclut pas les 2,913 tonnes de produits chimiques du tableau 1 retirées à des fins non interdites par la Convention, conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 2 de la sixième partie de l'Annexe sur la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("l'Annexe sur la vérification").

<sup>12</sup> L'Iraq a déclaré des restes d'armes chimiques.

### Iraq

- 1.7 La déclaration initiale de l'Iraq, reçue en mars 2009, mentionne des restes d'armes chimiques entreposés dans deux abris fortifiés. Selon cette déclaration, la liste des armes chimiques a été établie d'après les informations dont dispose la Commission spéciale des Nations Unies, car l'Iraq n'a pas pu procéder à un inventaire détaillé sur place en raison de la dangerosité des conditions à l'intérieur des abris fortifiés. En 2012, l'Iraq a présenté des informations supplémentaires à l'appui de la déclaration initiale de ses stocks d'armes chimiques. Les renseignements communiqués détaillent l'état des armes chimiques déclarées ainsi que les dangers d'ordre explosif, chimique et physique liés aux deux abris fortifiés dans lesquels ces éléments sont stockés.
- 1.8 L'Iraq a rappelé son engagement ferme à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention et, en coopération avec le Secrétariat et plusieurs États parties, s'attache à achever l'évaluation des armes chimiques déclarées et à statuer sur des méthodes d'élimination appropriées.

### Libye

- 1.9 Le 8 février 2011, les opérations de destruction en Libye ont été interrompues en raison de la défaillance du dispositif de chauffage d'une installation d'élimination. À cette date, la Libye avait détruit 13,475 tonnes, soit 51 % des stocks déclarés d'armes chimiques de la catégorie 1, et 555,71 tonnes, soit 40 % de ses armes chimiques de la catégorie 2. À sa seizième session, la Conférence a amendé sa décision précédente (C-15/DEC.3 du 30 novembre 2010) et a accordé une prorogation au 29 avril 2012 du délai à l'issue duquel la Libye devait avoir détruit toutes ses armes chimiques (C-16/DEC.3 du 29 novembre 2011).
- 1.10 En novembre 2011 et en février 2012, la Libye a présenté des déclarations d'armes chimiques non déclarées auparavant; le Secrétariat a par la suite vérifié ces déclarations en janvier et en avril 2012, respectivement.
- 1.11 À sa soixante-septième session, le Conseil a approuvé une décision sur la déclaration d'armes chimiques en Libye non déclarées précédemment (EC-67/DEC.9 du 27 mars 2012). Le Conseil s'est félicité de l'intention manifestée par la Libye de traiter toutes questions devant faire l'objet d'un éclaircissement quant à sa déclaration. À la fin de 2012, le Secrétariat s'employait encore à éclaircir des détails de cette déclaration.
- 1.12 Dans son plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes au-delà du 29 avril 2012, la Libye a indiqué qu'elle comptait reprendre les opérations d'élimination de ces stocks d'armes d'ici mars 2013 et qu'elle prévoyait d'en achever la destruction, y compris celle des précurseurs restants, d'ici décembre 2016. Il était prévu que la destruction des armes chimiques de la catégorie 3 s'achève d'ici mai 2013.
- 1.13 La Libye a également informé le Secrétariat qu'elle avait pris plusieurs mesures de protection et de prévention pour sécuriser ses stocks restants d'armes chimiques et qu'elle assurait la maintenance du système d'hydrolyse de l'ypérite de Ruwagha. Par ailleurs, la Libye a examiné plusieurs options pour la destruction des armes chimiques

restantes de la catégorie 1, qui permettraient de respecter la date d'achèvement prévue précisée dans son plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes.

- 1.14 Le Secrétariat et les autorités libyennes ont travaillé en très étroite collaboration pour définir les exigences et achever les préparatifs en vue de la reprise des opérations de destruction du stock restant d'armes chimiques. Dans cet esprit, plusieurs réunions bilatérales ont été organisées tout au long de 2012, notamment une visite du Directeur général à Tripoli en mai 2012 et une visite en Libye d'une équipe d'experts en novembre 2012.
- 1.15 Au titre du Programme de partenariat mondial, le Canada a apporté une contribution financière non négligeable aux efforts que déploie le Secrétariat pour aider la Libye à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. Conformément à une demande de la Libye, le Secrétariat a entamé, avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, un processus d'achat de matériel spécialisé afin de faciliter la reprise des opérations de destruction en Libye, en utilisant les fonds provenant de la contribution du Canada. D'autres États parties, parmi lesquels l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique, ont également aidé la Libye à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention.

#### Fédération de Russie

- 1.16 En 2012, le Secrétariat a vérifié la destruction de 4 026,336 tonnes (4 425,194 tonnes en 2011) d'armes chimiques de la catégorie 1 dans 4 installations de destruction, à savoir Léonidovka, Maradykovski, Potchep et Chtchoutchyé. À la date limite d'établissement du présent rapport, l'OIAC avait vérifié la destruction de 28 014,556 tonnes<sup>13</sup> d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 70 % du stock déclaré d'armes chimiques de la catégorie 1.
- 1.17 Il était prévu que l'installation de destruction d'armes chimiques en cours de construction à Kizner (Fédération de Russie) entre en service au cours du deuxième semestre de 2013; à la fin d'août 2012, le Secrétariat a effectué une visite initiale à Kizner pour se familiariser avec l'installation. La Fédération de Russie a continué d'appliquer son concept de mise en route graduelle des installations de destruction d'armes chimiques en faisant entrer en fonctionnement une par une les unités conçues pour la destruction d'un type précis d'agent chimique ou de munition. De nouvelles unités de destruction étaient en cours de construction dans les installations actuellement en service. Un examen technique final de la nouvelle unité de destruction à Léonidovka a été effectué en octobre 2012; cette unité, qui a été conçue pour la destruction des blocs pour bombes aériennes, est entrée en service en décembre 2012. Dans l'installation de Chtchoutchyé, il était prévu que le deuxième bâtiment de mise en œuvre du procédé soit mis en service à la fin de février 2013. La construction de l'unité de destruction des blocs pour bombes aériennes s'est poursuivie à Maradykovski en 2012. Enfin, il était prévu que l'unité de destruction de deux types d'ogives à Chtchoutchyé démarre ses activités en 2014.

---

<sup>13</sup>

Ce chiffre inclut les quantités retirées à des fins non interdites par la Convention.

### États-Unis d'Amérique

- 1.18 En 2012, l'OIAC a vérifié la destruction de 8,808 tonnes (1 995,579 tonnes en 2011) d'armes chimiques de la catégorie 1 et de 46 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3 par les États-Unis d'Amérique. À la date limite d'établissement du présent rapport, l'OIAC avait vérifié la destruction de 24 923,673 tonnes<sup>11</sup> d'armes chimiques, soit 90 % du stock déclaré d'armes chimiques de la catégorie 1. Les États-Unis d'Amérique ont détruit toutes leurs armes chimiques de la catégorie 2 (0,010 tonne) et de la catégorie 3.
- 1.19 L'année 2012 a marqué l'achèvement des opérations de destruction d'armes chimiques dans le dernier incinérateur, qui est aussi l'installation qui a fonctionné le plus longtemps aux États-Unis d'Amérique – l'installation d'élimination d'agents chimiques de Tooele. Les opérations ont commencé dans l'installation de Tooele avant l'entrée en vigueur de la Convention; le plus gros volume, environ 12 118 tonnes de divers agents neurotoxiques et vésicants, soit 44 % du stock des États-Unis d'Amérique, y ayant été détruit.
- 1.20 Au 31 décembre 2012, 11 installations de destruction d'armes chimiques aux États-Unis d'Amérique avaient, au total, achevé leurs opérations, tandis que deux autres, à Pueblo et à Blue Grass, devraient commencer la destruction en décembre 2015 et en avril 2020, respectivement.

### Installations de stockage d'armes chimiques

- 1.21 En 2012, le Secrétariat a effectué 14 inspections de 9 installations de stockage d'armes chimiques situées dans 3 États parties. Il y a notamment eu une inspection finale qui s'est déroulée dans l'installation de stockage d'armes chimiques de Deseret (États-Unis d'Amérique), au cours de laquelle le Secrétariat a vérifié que toutes les armes chimiques précédemment entreposées dans cette installation avaient été soit transférées vers une installation de destruction d'armes chimiques pour y être détruites, soit retirées des stocks d'armes chimiques conformément aux dispositions de la Convention. De ce fait, l'installation de stockage d'armes chimiques de Deseret est considérée comme fermée et n'est plus sujette à une vérification systématique. À la fin de la période considérée, neuf installations de stockage d'armes chimiques continuaient de faire l'objet d'une vérification systématique.

### Installations de fabrication d'armes chimiques

- 1.22 Au 31 décembre 2012, sur les 70 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par 13 États parties, 43 avaient déjà été détruites et 21 avaient été converties à des fins non interdites par la Convention. Onze États parties avaient achevé la destruction ou la conversion de toutes leurs installations de fabrication d'armes chimiques déclarées. Toutes les installations de fabrication converties restaient sujettes à vérification systématique par l'OIAC pour garantir qu'elles respectaient en tous points les demandes de conversion approuvées.
- 1.23 En 2012, le Secrétariat a effectué l'inspection initiale de l'installation de fabrication d'armes chimiques à convertir en Iraq, une inspection systématique au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des inspections de quatre installations de fabrication d'armes chimiques converties et d'une installation de fabrication d'armes

chimiques en cours de conversion en Fédération de Russie, cette dernière ayant été inspectée à deux reprises en 2012.

- 1.24 Suite à des consultations sur la nature des mesures de vérification qu'il convient de continuer à appliquer dans les installations de fabrication d'armes chimiques converties 10 ans après la certification de leur conversion, le Conseil, à sa soixante-septième session, a adopté une décision sur cette question (EC-67/DEC.7 du 16 février 2012) et, depuis le mois de mai 2012, le Secrétariat a repris la vérification dans ces installations. Au 31 décembre 2012, cinq installations de fabrication d'armes chimiques de ce type en Fédération de Russie et une dans Un État partie avaient déjà été inspectées conformément à cette décision du Conseil.

#### Armes chimiques abandonnées

- 1.25 Entre la date d'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2012, quatre États parties ont signalé la présence d'armes chimiques abandonnées sur leur territoire. Un État partie – le Japon – a signalé la présence d'armes chimiques abandonnées sur le territoire d'un autre État partie – la Chine. En 2012, le Secrétariat a effectué neuf inspections d'armes chimiques abandonnées, dont huit en Chine, et une visite en République islamique d'Iran en rapport avec la découverte d'un élément présumé être une arme chimique abandonnée<sup>14</sup>. Par ailleurs, le Secrétariat a effectué deux visites afin d'inspecter les opérations de récupération et de déterrement en Chine.
- 1.26 En juin 2012, l'installation mobile de destruction de Nanjing (Chine) a achevé la destruction de l'ensemble des 35 681 éléments d'armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine, qui avaient été stockés dans l'entrepôt sécurisé de Nanjing, ainsi que des éléments provenant de 4 entrepôts sécurisés avoisinants qui avaient été regroupés dans l'installation mobile de destruction pour y être détruits. La Chine et le Japon continuent d'œuvrer ensemble pour faciliter le redéploiement de l'installation mobile de destruction de Nanjing à Wuhan, où se poursuivront les opérations de destruction. En décembre 2012, celles-ci avaient démarré à l'aide de l'installation mobile de destruction déployée à Shijiazhuang et, au 14 décembre 2012, 250 éléments d'armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine avaient été détruits sur ce site dans le cadre de la première phase des opérations. L'année 2012 a été marquée par la poursuite des préparatifs en vue du lancement des opérations de déterrement, de récupération et de destruction à Haerbaling (Chine).

#### Armes chimiques anciennes

- 1.27 Depuis l'entrée en vigueur de la Convention, 15 États parties avaient déclaré des armes chimiques anciennes. En 2012, le Secrétariat a effectué cinq inspections d'armes chimiques anciennes en Allemagne, en Belgique, en Italie, au Japon et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

#### **Vérification de l'industrie**

- 1.28 Les États parties à la Convention présentent des déclarations concernant la fabrication, l'importation, l'exportation, le traitement et la consommation des produits

---

<sup>14</sup>

La visite en République islamique d'Iran a permis de confirmer que l'élément ne contenait pas d'agent de guerre chimique.

chimiques inscrits aux trois tableaux de l'Annexe sur les produits chimiques de la Convention; ils présentent également des déclarations concernant les AIFPC qui fabriquent des produits chimiques organiques définis à des fins non interdites par la Convention. Le tableau 2 présente des informations sur les déclarations de l'industrie chimique reçues par l'OIAC au 31 décembre 2012. Les annexes 4, 5 et 6 contiennent des renseignements, par État partie, sur les installations déclarées et inspectables au titre des régimes d'inspection du tableau 2, du tableau 3 et des AIFPC.

**TABLEAU 2 : INSTALLATIONS DÉCLARÉES, PAR TYPE, AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Type d'installation	Installations déclarées	Installations sujettes à inspection <sup>15</sup>	Nombre d'États parties ayant signalé des installations déclarables <sup>16</sup>	Nombre d'États parties ayant des installations sujettes à inspection
<b>Tableau 1</b>	28	28	23	23
<b>Tableau 2</b>	481	169	39	22
<b>Tableau 3</b>	445	412	35	34
<b>AIFPC</b>	4 429	4 289	80	79
<b>Total</b>	<b>5 383</b>	<b>4 898</b>	<b>80<sup>17</sup></b>	<b>79<sup>18</sup></b>

- 1.29 Comme l'indique le tableau 3, le Secrétariat a effectué 219 inspections au titre de l'Article VI en 2012. Il s'agissait de 11 installations du tableau 1 (39 % du nombre total d'installations inspectables), de 42 sites d'usines du tableau 2 (25 %), de 29 sites d'usines du tableau 3 (7 %) et de 137 AIFPC (3 %). Il n'a été fait état d'aucune incertitude au cours de ces inspections. Pour 18 d'entre elles, des questions appelant un suivi ont été signalées et, pour 188, des demandes d'informations supplémentaires à fournir dans les déclarations ont été formulées. Quatre inspections ont été entreprises dans des installations dont il a été constaté qu'elles n'étaient pas inspectables.

**TABLEAU 3 : INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI**

Nombre d'inspections au titre de l'Article VI, par an										
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
85	132	150	162	180	200	200	208	208	209	219

- 1.30 En 2012, le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour augmenter le plus possible le nombre des inspections en série afin d'économiser les ressources. Douze des 16 États parties qui ont reçu 4 inspections de l'industrie ou plus en 2012 avaient informé le Secrétariat qu'ils acceptaient les inspections en série sur leur territoire.

<sup>15</sup> Au-dessus du seuil fixé pour la vérification par des inspections sur place.

<sup>16</sup> Y compris les déclarations annuelles d'activités prévues et les déclarations annuelles d'activités passées.

<sup>17</sup> Nombre d'États parties qui ont déclaré des installations au titre de l'Article VI.

<sup>18</sup> Nombre d'États parties ayant au moins une installation inspectable au titre de l'Article VI.

Deux autres États parties ont accueilli des inspections en série à titre d'essai. Sur les 48 paires d'inspections en série figurant au tableau 4 ci-dessous, représentant 96 inspections individuelles, 46 ont eu lieu dans le même pays, tandis que les 2 autres paires d'inspections se sont déroulées dans 2 pays différents.

**TABLEAU 4 : INSPECTIONS EN SÉRIE**

Inspections en série (par année)									
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
8	16	23	26	26	37	42	40	47	48

- 1.31 En 2012, le Secrétariat a procédé à des prélèvements et à des analyses d'échantillons dans le cadre de neuf inspections du tableau 2. Entre l'introduction des inspections avec prélèvement et analyse d'échantillons et la fin de la période considérée, 55 inspections de ce type avaient été effectuées dans 22 des 23 États parties ayant des sites d'usines du tableau 2 inspectables (voir le tableau 5).

**TABLEAU 5 : PRÉLÈVEMENT ET ANALYSE D'ÉCHANTILLONS DANS DES SITES D'USINES INDUSTRIELS**

Nombre d'inspections effectuées avec prélèvement et analyse d'échantillons							
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
2	9	9	9	9	8	9	55

### Déclarations

- 1.32 En 2012, 66 % des États parties ont présenté à temps leurs déclarations annuelles d'activités passées requises pour 2011, soit le même pourcentage que l'année précédente. Au 31 décembre 2012, neuf États parties devaient encore présenter leurs déclarations initiales au titre de l'Article VI. Quarante et un États parties ont présenté leurs déclarations annuelles d'activités passées pour 2011 sous forme électronique; elles concernaient 91 % de l'ensemble des installations déclarées en 2011 au titre de l'Article VI de la Convention.
- 1.33 En 2012, le Secrétariat a organisé le troisième forum du groupe des utilisateurs de l'outil de déclarations électroniques pour les autorités nationales (logiciel EDNA) en marge de la soixante-neuvième session du Conseil, forum au cours duquel les participants ont discuté de la transmission sécurisée des déclarations électroniques et d'autres sujets connexes. Par ailleurs, 22 représentants de 18 États parties ont assisté aux cours de formation à EDNA qui ont été organisés pendant la dix-septième session de la Conférence. Le Secrétariat a également dispensé une formation de base aux déclarations électroniques dans le cadre du "Cours de formation sur les autorités nationales et les bases de données de produits chimiques" organisé en août 2012 par l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (Institut VERIFIN). Une nouvelle version du logiciel EDNA (version 2.5) a été mise à la disposition des États parties en septembre 2012, sur la base des demandes présentées par les États parties. Le Secrétariat poursuivra ses travaux en vue d'intégrer les autres améliorations demandées par les États parties,

comme l'insertion dans EDNA d'un module relatif à la déclaration des installations du tableau 1.

#### Agents de lutte antiémeute

- 1.34 À la fin de la période considérée, 131 États parties avaient déclaré détenir des agents de lutte antiémeute (essentiellement des gaz lacrymogènes). On trouvera à l'annexe 7 des informations plus détaillées à ce sujet.

#### Transferts de produits chimiques inscrits

- 1.35 Les États parties déclarent au Secrétariat les exportations ou importations de produits chimiques inscrits<sup>19</sup>, y compris l'exportation de produits chimiques du tableau 3 vers des États non parties à la Convention. Une notification préalable doit être présentée par les deux parties pour tout transfert de produit chimique du tableau 1 entre États parties. Les transferts de produits chimiques des tableaux 1 ou 2 vers des États non parties à la Convention ou en provenance de ceux-ci sont interdits aux États parties à la Convention, et les États parties sont tenus de demander des certificats d'utilisation finale pour les transferts de produits chimiques du tableau 3 vers des États non parties.
- 1.36 En 2012, le Secrétariat a reçu 14 notifications concernant 7 transferts de produits chimiques du tableau 1 émanant de 5 États parties, transferts qui devaient intervenir en 2012. Quatre de ces cinq États parties figuraient en tant qu'États parties exportateurs et quatre en tant qu'États parties importateurs (trois États parties figuraient à la fois en tant qu'États parties exportateurs et importateurs). Le Secrétariat a également reçu une notification concernant un transfert unique devant intervenir en 2013. Il ressort des déclarations annuelles d'activités passées reçues en 2012 relatives aux produits chimiques du tableau 2 que 50 États parties avaient transféré, au total, environ 4 700 tonnes de produits chimiques du tableau 2 en 2011. Il ressort des déclarations annuelles d'activités passées relatives aux produits chimiques du tableau 3 que 116 États parties avaient transféré environ 324 500 tonnes de ces produits chimiques en 2011. Onze États parties avaient exporté 4 produits chimiques du tableau 3 vers 4 États non parties; le chlorure de thionyle représentant 51 % des 2 054 tonnes de produits chimiques du tableau 3 déclarés comme ayant été exportés vers des États non parties en 2011.

#### **Consultations officielles**

- 1.37 Les États parties ont entrepris des consultations sur plusieurs questions en suspens relatives à la vérification de l'industrie, notamment :
- a) la question de la "Déclaration des sels des produits chimiques inscrits" qui a été close, mais que les États parties peuvent rouvrir s'ils en font la demande;
  - b) la question de l'"Étude de la nécessité d'une recommandation sur le futur traitement des sels des produits chimiques du tableau 1 qui ne sont pas expressément mentionnés dans le tableau 1", qui a été close;

---

<sup>19</sup>

Sous réserve de certaines quantités minima.



- c) la question de l'"Évaluation des risques que constituent les sites d'usines du tableau 2 pour l'objet et le but de la Convention", qui a été close;
- d) la question de l'"Accord sur l'accès aux relevés pendant les inspections des sites d'usines du tableau 2, du tableau 3 et PCOD/PSF<sup>20</sup>", qui a été close;
- e) la question de la "Pertinence d'une éventuelle obligation de communiquer des renseignements lorsque des usines ou sites d'usines ayant déclaré mener des activités relevant du tableau 2 ou du tableau 3 cessent lesdites activités" qui a fait l'objet d'une discussion. Dans un document officiel intitulé "Notification of Cessation of Declarable Activities at Schedule 2 or Schedule 3 Plant Sites" (Notification de la cessation d'activités déclarables dans des sites d'usines du tableau 2 ou du tableau 3) daté du 24 janvier 2012, le Secrétariat précisait qu'il exploitait principalement ces informations à caractère facultatif pour préserver les ressources (le temps des inspecteurs et la correspondance) et que l'utilisation de ces informations n'aurait aucune incidence sur la sélection des sites à inspecter. Le Conseil est convenu de clore cette question;
- f) la question des "Principes directeurs régissant le nombre, l'ampleur, la durée, le calendrier et les modalités des inspections des installations uniques à petite échelle du tableau 1 et des autres installations du tableau 1" qui a fait l'objet d'une décision de la Conférence (C-17/DEC.8 du 28 novembre 2012), puis a été close.

### **Inspections par mise en demeure et enquêtes sur une allégation d'emploi**

- 1.38 Un "Arrangement supplémentaire relatif à l'application de l'alinéa 2 c de l'Article II de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques" a été conclu avec le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2012. L'objectif de cet arrangement supplémentaire est de veiller à ce que le Secrétariat soit prêt à répondre à une demande, adressée à l'Organisation, de mise à la disposition du Secrétaire général de l'ONU de ses ressources, conformément au paragraphe 27 de la onzième partie de l'Annexe sur la vérification, en cas d'allégation d'emploi d'armes chimiques par un État non partie ou sur un territoire qui ne se trouve pas sous le contrôle d'un État partie. Le Directeur général a informé le Conseil de la conclusion de l'Arrangement supplémentaire lors de sa soixante-dixième session, tenue en septembre 2012.
- 1.39 Aucune inspection par mise en demeure ni aucune enquête sur une allégation d'emploi n'ont été demandées en 2012. Toutefois, le Secrétariat a continué de se tenir fin prêt à conduire une inspection par mise en demeure ou une enquête sur une allégation d'emploi, comme les États parties l'ont demandé, et a eu recours à toute une gamme de moyens :
- a) les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2012, un exercice de surveillance du périmètre et d'accès réglementé a eu lieu aux Pays-Bas; 21 inspecteurs et fonctionnaires du siège de l'OIAC y ont participé afin de mettre en pratique les exigences opérationnelles d'une inspection par mise en demeure, en ciblant

<sup>20</sup>

PCOD/PSF = produits chimiques organiques définis/phosphore, soufre et fluor.

plus particulièrement les opérations menées 24 heures sur 24; le commandement, le contrôle et les communications, et la négociation de l'accès approprié;

- b) les 5 et 6 juillet 2012, un atelier d'un jour et demi s'est déroulé au siège de l'OIAC et a rassemblé des experts ayant déjà directement participé à des exercices précédents d'inspection par mise en demeure ou d'enquête sur une allégation d'emploi, ou qui détenaient des connaissances spécialisées en la matière. Cet atelier avait pour objectif de recenser les bonnes pratiques, les enseignements tirés ainsi que des idées sur le développement de stratégies et de politiques au bénéfice tant du Secrétariat que des États parties – afin d'aider l'OIAC et les États parties à renforcer leur degré de préparation aux inspections par mise en demeure et aux enquêtes sur une allégation d'emploi, et en vue d'enrichir les futurs exercices organisés par l'OIAC et différents pays. L'atelier s'est concentré sur les domaines d'amélioration recensés lors des 16 exercices d'inspection par mise en demeure, d'enquête sur une allégation d'emploi ou d'assistance, qui, jusqu'alors, avaient été organisés avec la participation active de l'OIAC. Ce fut la première analyse approfondie de ce type. Les experts ont formulé plusieurs recommandations, certaines à l'adresse du Secrétariat, d'autres à l'intention des États parties;
- c) du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2012, un exercice sur le terrain d'inspection par mise en demeure a été organisé dans un site militaire au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de tester et de mettre en pratique les procédures relatives au point d'entrée, à l'approbation du matériel, au prélèvement et à l'analyse des échantillons, aux négociations relatives à la surveillance du périmètre et à l'accès réglementé, au traitement réservé à l'observateur de l'État requérant, et aux entretiens avec le personnel du site;
- d) un exercice sur le terrain d'enquête sur une allégation d'emploi s'est déroulé du 15 au 19 octobre 2012, en coopération avec le Gouvernement serbe. C'était la première fois que des agents de guerre chimique actifs étaient utilisés lors d'un exercice sur le terrain d'enquête sur une allégation d'emploi. Trente-six inspecteurs et autres fonctionnaires du siège de l'OIAC ont pris part à cet exercice sur le terrain, avec l'appui de membres du personnel au siège de l'OIAC. Cet exercice a eu lieu simultanément dans deux sites militaires serbes et au siège de l'OIAC.

### **Autres activités en rapport avec la vérification**

#### Développement des activités de prélèvement et d'analyse d'échantillons

- 1.40 Un atelier sur les exercices de mise en confiance relatifs à l'analyse d'échantillons biomédicaux a été organisé pendant l'année, afin de passer en revue les conclusions du deuxième exercice et d'entamer les préparatifs d'un troisième exercice, qui devait se tenir en février 2013.
- 1.41 Les préparatifs d'activités de prélèvement et d'analyse d'échantillons lors d'inspections du tableau 3 et d'AIFPC ont progressé. L'objectif principal était la réduction du temps requis pour l'analyse, de sorte que la durée soit inférieure à la période d'inspection prévue pour ces régimes, qui est de 24 heures. Des procédures renforcées

ont été testées dans le cadre d'inspections du tableau 2, lesquelles ont donné des résultats positifs.

#### Essais d'aptitude de l'OIAC

- 1.42 Chaque année, l'OIAC organise des essais d'aptitude pour les établissements qui souhaiteraient participer au réseau OIAC de laboratoires d'analyse. L'année considérée a vu la conclusion du trentième essai d'aptitude OIAC, la tenue du trente et unième essai et le démarrage du trente-deuxième essai. À la fin de la période considérée, on comptait 22 laboratoires désignés dans 17 États membres, dont 4 étaient temporairement suspendus. L'annexe 8 indique le statut de chacun des laboratoires désignés au 31 décembre 2012.

#### Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 1.43 Le tableau 6 indique, pour chaque technique, le nombre de produits chimiques figurant dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC au cours des quatre dernières années<sup>21</sup>. Seules les données concernant les techniques de chromatographie en phase gazeuse (indice de rétention)<sup>22</sup> (CPG(IR)) et de spectrométrie de masse (SM)<sup>23</sup> ont été utilisées dans le cadre des analyses sur place.

**TABLEAU 6 : NOMBRE D'ESPÈCES CHIMIQUES CONTENUES DANS LA BASE DE DONNÉES ANALYTIQUES CENTRALE DE L'OIAC**

Situation en fin d'année	2009	2010	2011	2012
IR <sup>24</sup>	698	698	716	723
CPG(IR)	2 894	3 018	3 470	3 560
RMN <sup>25</sup>	298	298	298	298
SM	3 214	3 321	3 657	3 731

#### Formation à la vérification

- 1.44 Le programme 2012 de formation pour les inspecteurs a démarré le 3 janvier et s'est achevé le 19 décembre. Il comportait 54 cours et sujets différents, dont certains ont été dispensés à plusieurs reprises, représentant au total 103 cours.
- 1.45 Les États membres ci-après ont contribué à l'organisation du programme de formation, sous la forme de contributions volontaires ou d'une assistance technique et/ou administrative : États-Unis d'Amérique, France, Italie, Jordanie, Pays-Bas,

<sup>21</sup> Contrairement aux tableaux relatifs à la base de données analytiques centrale de l'OIAC inclus dans les rapports annuels antérieurs à 2009, le nombre de données figurant dans le tableau 6 représente le nombre de produits chimiques individuels contenus dans la base de données, et non le nombre d'entrées.

<sup>22</sup> Sans objet en français.

<sup>23</sup> Sans objet en français.

<sup>24</sup> IR = infrarouge.

<sup>25</sup> RMN = résonance magnétique nucléaire.

République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Slovaquie.

- 1.46 Suite à l'exercice ASSISTEX 3 organisé en Tunisie en 2010 et à l'exercice d'inspection par mise en demeure conduit en Thaïlande en 2011, et compte tenu des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation de ces exercices, une formation a été dispensée aux fonctionnaires du Secrétariat afin de maintenir le degré de préparation du Secrétariat à la conduite d'une enquête sur une allégation d'emploi ou d'une inspection par mise en demeure. Cette formation s'articulait autour d'exercices théoriques sur l'encadrement des équipes, conjugués à une formation et à des exercices sur le terrain dans les domaines suivants : reconnaissance et prélèvement d'échantillons, opérations de commandement et de contrôle, décontamination, évaluation non destructive, collecte et gestion des éléments de preuve, compétences pour les entretiens d'enquête, conduite des enquêtes médicales, gestion des médias et communication des risques. Cette formation a été organisée aux Pays-Bas, en Serbie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

## 2. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE

- 2.1 Les programmes de coopération internationale et d'assistance mis en œuvre par l'OIAC découlent principalement des dispositions des Articles VII, X et XI de la Convention, qui ont trait aux droits et obligations des États parties dans les domaines de l'application de la Convention, de l'assistance et de la protection, et du développement économique et technologique.

### Application de l'Article XI

- 2.2 La décision sur l'Article XI (C-16/DEC.10 du 1<sup>er</sup> décembre 2011), adoptée par la Conférence à sa seizième session, trace une feuille de route contenant des éléments d'un cadre convenu à mettre en place par les États parties et le Secrétariat. Pour faire suite à cette décision, et dans l'objectif de rassembler un large éventail de parties prenantes pour qu'elles délibèrent sur les besoins spécifiques et les domaines prioritaires de chaque région, et afin de permettre au Secrétariat d'optimiser l'efficacité et l'impact de ses programmes de coopération internationale, le Secrétariat a organisé deux ateliers régionaux : l'un à Beijing (Chine), du 3 au 5 septembre 2012, à l'intention des États membres de la région Asie, et l'autre à Montevideo (Uruguay), du 22 au 24 octobre 2012, à l'intention des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.
- 2.3 Les États parties ont tenu des consultations officieuses en avril, juillet, septembre et novembre.
- 2.4 La treizième édition du Programme des scientifiques associés a eu lieu du 2 août au 5 octobre 2012. Les participants ont représenté 32 États parties, dont 14 États parties d'Afrique. Ce programme intensif de neuf semaines a inclus des modules au siège de l'OIAC et à l'Université du Surrey (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), ainsi qu'une formation pratique dans des usines de pointe de l'industrie chimique de par le monde. Des autorités nationales, des universités, des institutions spécialisées, des associations de l'industrie chimique et des entreprises chimiques de plusieurs États membres industrialisés (dont l'Allemagne, la Belgique, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, le Japon, la Malaisie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque et la Suisse) ont apporté leur concours à l'organisation des différents volets du programme. Depuis 2000, le Programme des scientifiques associés a bénéficié à 297 scientifiques et ingénieurs de 102 pays en développement et de pays dont les économies sont en transition, par son association de cours théoriques et pratiques sur les techniques modernes de fabrication et les bonnes pratiques de gestion et de sécurité dans l'industrie chimique.
- 2.5 En 2012, 22 rencontres organisées dans 20 États membres ont reçu un soutien, en vue de faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques dans des domaines liés à l'utilisation pacifique de la chimie. Au total, 91 scientifiques ont été parrainés pour participer à ces événements internationaux, qui ont couvert un ensemble de sujets et ont notamment inclus les conférences suivantes : "International Conference on Global Trends in Pure and Applied Chemical Sciences" (Conférence internationale sur les tendances mondiales des sciences de la chimie pure et appliquée), "POLYCHAR 20 World Forum on Advanced Materials"

(POLYCHAR 20, 20<sup>e</sup> Forum mondial sur les matériaux de pointe), "Chemical Biological Medical Treatment Symposium" (Symposium sur les traitements médicaux contre les effets chimiques et biologiques) et "Conference on Present and Future Methods for Bio-molecular Crystallography" (Conférence sur les méthodes actuelles et futures en cristallographie biomoléculaire).

- 2.6 En 2012, neuf cours internationaux ont été organisés pour dispenser une formation à l'analyse des produits chimiques visés par la Convention. Au total, 100 spécialistes de chimie analytique qualifiés ont bénéficié de ces formations. Les cours ont eu lieu à Helsinki (Finlande) (5 cours), à Aqaba (Jordanie), à Pretoria (Afrique du Sud), à Madrid (Espagne) et à Kiev (Ukraine). Les Gouvernements finlandais, sud-africain et ukrainien ont apporté un soutien à l'organisation de ces cours.
- 2.7 Dans le cadre du Programme de sensibilisation de l'industrie, six cours de gestion de la sûreté chimique ont été organisés en 2012 pour 186 participants. Ces événements ont eu lieu à Wuppertal (Allemagne), à Mumbai (Inde), à Kuala Lumpur (Malaisie), à Katmandou (Népal), à La Haye (Pays-Bas) et à Doha (Qatar). Les Gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Malaisie et du Qatar ont apporté un soutien à l'organisation de ces cours.
- 2.8 En 2012, neuf stages au total ont été soutenus dans le cadre de ce programme. Deux stages ont été financés par une contribution volontaire de la Chine; les autres stages ont été financés directement à partir du budget-programme ordinaire de l'OIAC.
- 2.9 Au titre du Programme d'appui aux projets de recherche, les dispositions voulues ont été prises pour 7 projets financés directement par l'OIAC; la Fondation internationale pour la science (FIS), lors de la 21<sup>e</sup> réunion de son comité d'examen, tenue le 20 avril 2012, a approuvé 28 projets financés conjointement avec l'OIAC.
- 2.10 Au titre du Programme d'aide aux laboratoires, une assistance technique a été apportée à l'Université Jomo Kenyatta d'agriculture et de technologie, à Nairobi (Kenya).
- 2.11 Dans le cadre du Programme de transfert de matériel, plusieurs États membres ont présenté des demandes de matériel de laboratoire et de matériel informatique. Aucun don de matériel n'a été reçu en 2012.

### **Application nationale et assistance technique**

- 2.12 En 2012, le Secrétariat a fourni une assistance technique et renforcé les capacités dans les domaines suivants :
  - a) renforcer les capacités des autorités nationales pour qu'elles jouent plus efficacement leur rôle de communication avec le Secrétariat;
  - b) promouvoir et soutenir les mesures nécessaires pour promulguer la législation, y compris la législation pénale, et adopter les mesures administratives requises pour appliquer la Convention. Il s'agissait notamment de mettre au point une nouvelle approche de "mesures initiales" en vue de l'application nationale de la législation, qui a été présentée aux États parties pour examen dans le cadre du processus de facilitation relatif à l'Article VII;

- c) doter les États parties des moyens de recenser les activités de l'industrie chimique et les activités commerciales qui sont déclarables;
  - d) faciliter la présentation des déclarations.
- 2.13 Le Secrétariat a organisé des formations et des ateliers dans les domaines des douanes, de l'exécution des obligations découlant du régime des transferts, de la formation du personnel des autorités nationales à la fonction d'accompagnateurs lors des inspections nationales, ainsi que des obligations de déclaration au titre de l'Article VI.
- 2.14 Le Secrétariat s'est également efforcé d'obtenir des déclarations et mises à jour annuelles de la part des États parties au titre des dispositions du paragraphe 5 de l'Article VII de la Convention. Les États parties sont tenus d'informer le Secrétariat qu'ils ont satisfait aux exigences des alinéas a), b) et c) du paragraphe 1 et des paragraphes 2 et 3 de l'Article VII. À la date limite d'établissement du présent rapport, 141 États parties au total avaient présenté de telles communications. Le nombre d'États parties disposant d'une législation couvrant tous les domaines clés recensés dans le plan d'action relatif à l'application de l'Article VII s'élevait à 89 à la fin de 2012, tandis que le nombre d'États parties qui avaient confirmé avoir revu leur réglementation nationale au titre de l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'Article XI était de 65. Le Secrétariat a continué de répondre aux demandes présentées par les États parties pour qu'il les aide à passer en revue leurs instruments législatifs.
- 2.15 Le Secrétariat a sélectionné cinq États membres qui devaient accueillir des missions d'assistance technique bilatérales en 2012, bien qu'une seule mission ait été effectivement menée. Les quatre missions restantes ont été reportées car les États parties concernés n'avaient pas été en mesure de finaliser les derniers arrangements nécessaires à la réussite de ces missions. Soucieux d'assurer le meilleur retour sur investissement possible, le Secrétariat a utilisé un ensemble de critères plus stricts pour décider des lieux où se dérouleraient les missions d'assistance technique. En privilégiant les États parties dont le degré de progrès rend probable une avancée concrète, le Secrétariat compte garantir que l'assistance technique, lorsqu'elle est apportée, se traduise par des résultats tangibles.
- 2.16 Dans le cadre de ses efforts pour renforcer le soutien et l'assistance techniques apportés aux États parties, le Secrétariat a soutenu, à titre d'essai, le Programme de tutorat des autorités nationales. Cette initiative pilote s'est traduite par le partenariat entre deux autorités nationales en Afrique et en Asie, respectivement.
- 2.17 En 2012, le Secrétariat a également lancé un Programme de stages pour les rédacteurs juridiques et les représentants des autorités nationales, dont ont pu bénéficier quatre rédacteurs juridiques de deux États parties. Organisé au siège de l'OIAC, ce programme visait à doter les rédacteurs juridiques des compétences et capacités techniques requises afin qu'ils puissent non seulement établir un projet de législation d'application nationale, mais aussi en assurer l'adoption.

### **Réunions régionales des autorités nationales**

- 2.18 Quatre réunions régionales à l'intention des autorités nationales et d'autres responsables gouvernementaux concernés par l'application de la Convention se sont déroulées en Pologne (Europe orientale), en Éthiopie (Afrique), au Costa Rica (Amérique latine et Caraïbes) et à Sri Lanka (Asie). Ces réunions ont permis aux autorités nationales de ces régions d'échanger des idées et de partager leurs expériences sur des aspects pratiques liés à l'application de la Convention, et d'améliorer l'application de la Convention aux plans régional et sous-régional. Les réunions ont traité d'aspects spécifiques de l'application, tels que les déclarations et les questions de vérification de l'industrie.
- 2.19 Sept ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention des fonctionnaires des autorités nationales, des douanes et d'autres acteurs des autorités nationales ont été organisés en 2012 comme suit : un cours de formation à l'accompagnement des équipes d'inspection pour les inspections au titre de l'Article VI à l'intention des autorités nationales des États parties d'Amérique latine et des Caraïbes [Santiago (Chili)], six cours de formation à l'intention de fonctionnaires des douanes (Argentine, Croatie, Ghana, Inde, Kenya et Qatar) et un cours de formation au Qatar pour les représentants des autorités nationales des États parties d'Asie concernés par le respect des obligations en matière de déclaration au titre de l'Article VI de la Convention.
- 2.20 Le Secrétariat a continué de travailler avec les partenaires de l'Initiative "Douanes vertes" et l'Organisation mondiale des douanes en vue de l'élaboration d'un cours d'apprentissage en ligne pour les fonctionnaires des douanes sur le régime des transferts de la Convention.
- 2.21 Afin de maximiser leur impact, les trois cours de base à l'intention des autorités nationales organisés par le Secrétariat en 2012 ont eu lieu au siège de l'OIAC, permettant ainsi au Secrétariat d'offrir au nouveau personnel des autorités nationales un aperçu aussi large que possible de la Convention et de ses activités.
- 2.22 Dans le cadre de son initiative visant à accroître l'impact de sa formation en présentiel et ses efforts de renforcement des capacités, le Secrétariat œuvre depuis 2011 à la mise au point d'un système d'apprentissage en ligne, composé d'une série de modules. Cette initiative cible essentiellement les publics extérieurs, y compris le personnel des autorités nationales et ses parties prenantes associées. En 2012, deux modules ont été lancés. Ils portent sur l'historique et le contexte de la Convention ainsi que sur la structure et les fonctions de l'OIAC. Ils sont accessibles sur le site Web public de l'OIAC.
- 2.23 Le Secrétariat a régulièrement entretenu et actualisé la base de données des activités entreprises par les États parties pour soutenir les efforts déployés par d'autres États parties en vue de l'application au plan national. Cette base de données est accessible sur le serveur externe de l'OIAC. Afin que ses activités soient plus transparentes pour l'ensemble des États parties, la base de données inclut également les activités du Secrétariat.



### **Quatorzième réunion annuelle des autorités nationales**

- 2.24 La quatorzième réunion annuelle des autorités nationales a eu lieu en novembre 2012 et a porté sur les thèmes suivants :
- a) le recensement des activités déclarables au titre de l'Article VI de la Convention et des méthodes permettant de résoudre les disparités dans les transferts, au titre du régime des transferts de la Convention;
  - b) la façon d'assurer une application nationale efficace, y compris en ce qui concerne la rédaction et la promulgation de la législation d'application au plan national;
  - c) la gestion des inspections au titre de l'Article VI de la Convention;
  - d) l'accueil des inspections avec prélèvement et analyse d'échantillons;
  - e) la gestion de la sûreté et de la sécurité chimiques en lien avec l'Article XI de la Convention;
  - f) l'éducation et la sensibilisation à la science et à la technologie.
- 2.25 Cette réunion, qui a attiré 206 participants de 118 États parties, ainsi que des représentants de 2 organisations régionales, à savoir la Communauté des Caraïbes et l'Union africaine, a permis aux participants de communiquer et de partager leurs expériences et les meilleures pratiques, et de recenser les domaines sur lesquels les activités pourraient être ciblées à l'avenir. Le Secrétariat a également procédé à 245 consultations avec les autorités nationales présentes sur une large gamme de questions d'intérêt commun.

### **Assistance et protection**

- 2.26 Les activités d'assistance et de protection de l'OIAC s'appuient sur les dispositions de l'Article X de la Convention, qui donnent aux États parties le droit de demander une assistance et une protection en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. Cet article reconnaît également leur droit à recevoir des conseils d'experts concernant la mise en place et le renforcement de capacités de protection contre les armes chimiques.
- 2.27 Le Secrétariat a continué de conduire des projets de développement à long terme des capacités en matière de mise en place et d'amélioration de la protection contre les armes chimiques, à l'intention du personnel participant aux interventions d'urgence, aux plans national et sous-régional. En résumé, 14 activités internationales de renforcement des capacités organisées par le Secrétariat en 2012 ont permis à l'OIAC de renforcer et d'améliorer les compétences de 269 ressortissants d'États parties à différents niveaux de formation : formation de base, formation perfectionnée, formation aux techniques de laboratoires et médicales, et formation de remise à niveau. Il s'est notamment agi de :

- a) 2 réunions de planification pour de nouveaux projets de renforcement à long terme des capacités en Amérique centrale et en Afrique australe ont eu lieu au Honduras et en Namibie, respectivement;
- b) 3 cours intégrés à des projets sous-régionaux ont eu lieu dans les pays suivants : Barbade, pour la sous-région des Caraïbes, avec le soutien technique et financier du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Serbie, pour les États parties anglophones de l'Afrique de l'Ouest; et Afrique du Sud, pour les États parties de l'Afrique australe; avec, dans les deux derniers cas, un soutien financier de la Norvège et le soutien technique des pays hôtes;
- c) à la demande de l'autorité nationale de Sri Lanka, le cinquième cours national de formation des spécialistes des interventions mettant en jeu des agents d'armes chimiques et des produits chimiques industriels toxiques a eu lieu à Colombo, en avril;
- d) 1 atelier sur les interventions en cas d'incidents chimiques a été organisé à La Paz, en Basse-Californie (Mexique), en mai, en préparation du sommet du G-20;
- e) dans le cadre des préparatifs du championnat d'Europe de football de l'UEFA, une formation au prélèvement et à l'analyse d'échantillons a été organisée en Pologne, en mai;
- f) le Secrétariat a dispensé des cours internationaux de base sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques, avec le soutien des autorités nationales de la Corée du Sud, de la Finlande, du Pakistan et de la Serbie;
- g) 1 cours de perfectionnement sur l'assistance et la protection s'est déroulé pour la première fois à Beijing (Chine);
- h) 1 cours de perfectionnement sur la défense civile s'est tenu en République tchèque;
- i) 1 cours de perfectionnement aux techniques de laboratoire a été donné à Zemianske Kostol'any (Slovaquie), en octobre;
- j) le deuxième cours suisse de protection contre les armes chimiques et la quatrième édition du cours suisse pour les laboratoires sur la protection contre les armes chimiques ont eu lieu au Centre de formation ABC<sup>26</sup> de l'armée suisse à Spiez, en mars et en novembre, respectivement;
- k) en février, le Secrétariat et le Centre régional d'assistance à la mise en œuvre et à la vérification des accords de maîtrise des armements (RACVIAC) ont organisé le séminaire annuel pour les États parties d'Europe sud-orientale à Rakište (Croatie);

---

<sup>26</sup>

ABC = atomique, biologique et chimique.

- l) 1 formation sur l'aide médicale d'urgence a eu lieu au Centre scientifique et pratique ukrainien pour la médecine d'urgence et la médecine des catastrophes à Kiev;
  - m) 2 cours régionaux (l'un de base et l'autre de perfectionnement) sur l'assistance et la protection en cas d'intervention d'urgence en rapport avec un incident chimique à l'intention de la région d'Amérique latine et des Caraïbes ont eu lieu au Brésil et en Argentine, respectivement. Ces cours régionaux ont inclus une formation à la défense civile en cas d'urgence chimique ainsi qu'à l'évaluation des risques et à la planification d'urgence en cas d'incidents mettant en jeu des agents de guerre chimique. Ces cours ont comporté des exercices sur le terrain et des exercices théoriques, y compris des activités d'intervention d'urgence en cas d'incident chimique;
  - n) la première formation internationale à l'intention des instructeurs s'est déroulée à La Haye, en novembre; les participants se sont dits globalement satisfaits et ont émis plusieurs recommandations qui pourraient être appliquées lors du deuxième cours, qui sera organisé en 2013, toujours à La Haye.
- 2.28 De plus, le treizième atelier annuel de coordination de l'assistance au titre de l'Article X de la Convention s'est tenu au Monténégro et a essentiellement porté sur les droits et obligations, la fourniture de conseils d'experts en vertu du paragraphe 5 de l'Article X, le renforcement des capacités, les centres d'assistance et de protection au titre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le rôle des donateurs.
- 2.29 La dixième réunion du Réseau de protection s'est déroulée à La Haye (Pays-Bas) en décembre et a porté sur des questions liées à l'application de l'Article X, l'évaluation de l'impact des activités de renforcement des capacités, les centres d'assistance et de protection au titre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, les opérations d'urgence et le Réseau international de soutien aux victimes d'armes chimiques, établi conformément à une décision prise par la Conférence à sa seizième session (C-16/DEC.13 du 2 décembre 2011).
- 2.30 Le Secrétariat a également poursuivi son étroite coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, comme le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et d'autres institutions spécialisées de l'ONU. Les procédures en vue d'une collaboration entre le Service des interventions d'urgence de l'OCHA et le Secrétariat de l'OIAC ont été signées en novembre 2012, dans le but de rechercher des possibilités de coopération pour fournir une assistance aux États parties concernés en cas d'emploi ou de menace grave d'emploi d'armes chimiques.
- 2.31 Le facilitateur pour les questions relatives à l'Article X a demandé la tenue de consultations officieuses afin de fournir des informations et de discuter des questions suivantes : le rapport du Directeur général sur l'état de l'application de l'Article X de la Convention au 31 décembre 2011 (EC-67/DG.6 du 20 janvier 2012 et Corr.1 du 15 février 2012); l'évaluation des résultats du douzième atelier de coordination de l'assistance et de la protection, qui a eu lieu à La Haye fin 2011; le renforcement

des capacités; la coordination internationale et l'établissement de réseaux dans le cadre de l'application de l'Article X; et les défis et possibilités pour les États parties donateurs et bénéficiaires, entre autres.

- 2.32 Des événements parallèles sur le thème de l'Article X de la Convention ont eu lieu en marge de la soixante-neuvième session du Conseil et de la dix-septième session de la Conférence; ils visaient à accroître la sensibilisation des États parties à l'importance du respect des dispositions de la Convention relatives à l'assistance et à la protection; à proposer une plate-forme d'échanges entre les États parties à propos des défis qui attendent l'Organisation dans ce domaine clé et à formuler des recommandations pertinentes.
- 2.33 Le Secrétariat a prorogé jusqu'en août 2013 les contrats des experts qualifiés en toxicologie, en élimination de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés, et en gestion des catastrophes en cas de demande d'une assistance au titre de l'Article X de la Convention.
- 2.34 En 2012, le Secrétariat a créé le Fonds d'affectation spéciale pour le Réseau international de soutien aux victimes d'armes chimiques, conformément à la décision C-16/DEC.13. Dans ce contexte, le Gouvernement iranien a versé une contribution volontaire de 15 000 euros à ce fonds.
- 2.35 Le Secrétariat a créé une page, sur le site Web public de l'OIAC, consacrée au Réseau de soutien aux victimes d'armes chimiques. Cette page se veut être une plate-forme d'échange d'informations et d'idées sur la question des victimes d'armes chimiques. Une fois étoffée, la page sera convertie en site Web autonome en 2013. Des portraits vidéo de victimes d'armes chimiques et de personnes intéressées seront également réalisés et placés sur le site Web et sur la chaîne YouTube de l'OIAC, dans le cadre du projet "*Fires*" d'éducation et de sensibilisation. Par ailleurs, le Secrétariat proposera à nouveau aux États parties, en 2013, une formation médicale ciblée sur le traitement des victimes d'armes chimiques et des personnes exposées à des produits chimiques toxiques.
- 2.36 Entre l'entrée en vigueur de la Convention et le 31 décembre 2012 :
- a) 101 États parties ont soumis des informations sur leurs programmes nationaux menés à des fins de protection, en application du paragraphe 4 de l'Article X (voir le document EC-72/DG.1 du 25 mars 2013 intitulé "État de l'application de l'Article X de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques au 31 décembre 2012");
  - b) 80 États parties se sont acquittés de leurs obligations au titre du paragraphe 7 de l'Article X (EC-72/DG.1);
  - c) conformément à l'alinéa a) du paragraphe 7 de l'Article X, 47 États parties ont effectué des versements au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance (voir l'annexe 9). Au 31 décembre 2012, le Fonds s'élevait à 1 507 623 euros.

## **Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques**

- 2.37 En 2011, le Directeur général a reconduit le Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("le Programme pour l'Afrique"). Pendant la période considérée, le Programme pour l'Afrique a continué d'être au centre des efforts du Secrétariat :
- a) dans le domaine de l'assistance et de la protection contre les armes chimiques, des participants de pays africains ont assisté à de multiples cours sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques en Chine, en Finlande, au Pakistan, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Serbie et en Suisse. En 2012, le nombre total de participants africains à ces cours a été de 50;
  - b) le Secrétariat a continué de développer des projets de renforcement à long terme des capacités en matière d'assistance et de protection pour les pays d'Afrique. Ces projets visaient à créer des synergies entre les pays participants et à favoriser la création de réseaux et le partage d'expériences et d'informations. En 2012, deux projets pour deux sous-régions d'Afrique ont été lancés grâce au soutien financier de la Norvège et au soutien technique de l'Afrique du Sud et de la Serbie;
  - c) le projet pour les États parties d'Afrique australe a commencé par une réunion de planification en Namibie les 7 et 8 juin 2012. Cette réunion, qui a rassemblé des représentants de sept États parties d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe), a essentiellement porté sur l'élaboration de programmes nationaux de protection contre les armes chimiques dans les pays concernés. Le volet pratique du projet a commencé par un cours de base à l'intention des instructeurs qui a eu lieu en Afrique du Sud, en septembre 2012;
  - d) le cours de base sur le renforcement des capacités dans le cadre du projet sur l'assistance et la protection pour les pays anglophones d'Afrique occidentale a eu lieu en Serbie, en septembre;
  - e) 6 ressortissants d'États membres d'Afrique ont bénéficié du Programme d'appui aux stages;
  - f) 10 chercheurs ayant reçu un soutien pour leurs projets de recherche financés directement par le Secrétariat et conjointement avec la FIS étaient des ressortissants d'États membres d'Afrique;
  - g) le Secrétariat, en collaboration avec le laboratoire Protechnik de Prétoria (Afrique du Sud) et l'Institut VERIFIN d'Helsinki (Finlande), a organisé le quatrième cours de chimie analytique au titre du Programme pour l'Afrique. Douze participants de 12 États parties d'Afrique ont achevé le cours avec succès;
  - h) grâce à une contribution volontaire de la Norvège, le deuxième atelier d'experts à l'intention des directeurs de laboratoires de la région Afrique a eu lieu au siège de l'OIAC à La Haye, du 25 au 27 juin. Cet atelier a attiré

des participants de 11 États membres d'Afrique; un expert suédois représentant le Programme scientifique international était également présent;

- i) également grâce à la contribution volontaire de la Norvège, un programme de formation et de développement lié à la chimie des produits naturels a été organisé à l'Institut de développement des bioproduits de l'Université de technologie de Malaisie, du 2 au 17 juillet. Cette formation a rassemblé du personnel de 11 États membres d'Afrique.

### 3. ORGANES DIRECTEURS

#### Activités de la Conférence des États parties

- 3.1 Parmi les décisions<sup>27</sup> adoptées par la Conférence à sa dix-septième session (tenue du 26 au 29 novembre 2012), on peut citer :
- a) le budget-programme 2013 de l'OIAC (C-17/DEC.4 du 27 novembre 2012);
  - b) le barème des quotes-parts pour 2013 (C-17/DEC.5 du 27 novembre 2012);
  - c) les amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OIAC (C-17/DEC.6 du 27 novembre 2012);
  - d) l'amendement au Statut du personnel de l'OIAC (C-17/DEC.7 du 27 novembre 2012);
  - e) les principes directeurs régissant le nombre, l'ampleur, la durée, le calendrier et les modalités des inspections des installations uniques à petite échelle du tableau 1 et des autres installations du tableau 1 (C-17/DEC.8).

#### Activités du Conseil exécutif

- 3.2 En 2012, le Conseil a examiné un certain nombre de rapports du Secrétariat sur l'état de l'application de la Convention, notamment sur les activités de vérification et sur l'application des Articles VII, X et XI.
- 3.3 Le Président du Conseil, le Directeur général du Secrétariat et d'autres représentants du Conseil se sont rendus en Fédération de Russie, du 19 au 23 mars, et ont visité l'installation de destruction d'armes chimiques de Kizner pour examiner les progrès accomplis et les efforts déployés en vue de l'achèvement de la destruction (EC-68/2 du 24 avril 2012).
- 3.4 S'agissant de la destruction des armes chimiques, le Conseil<sup>27</sup> :
- a) a examiné les progrès accomplis dans la destruction des armes chimiques et dans la destruction ou la conversion des installations de fabrication d'armes chimiques;
  - b) a examiné et a adopté la décision proposée par le Japon et la Chine sur le délai du 29 avril 2012 et la destruction future des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine (EC-67/DEC.6);
  - c) a examiné et a approuvé une demande de l'Italie concernant une modification de la décision EC-48/DEC.2 relative à la destruction de toutes ses armes chimiques anciennes (EC-67/DEC.8);
  - d) a approuvé une décision sur la nature des mesures de vérification qu'il convient de continuer à appliquer dans les installations converties 10 ans après la certification par le Directeur général de leur conversion (EC-67/DEC.7);

<sup>27</sup>

D'autres décisions (non confidentielles) se trouvent sur le site Web public de l'OIAC.

- e) a approuvé une décision sur la déclaration d'armes chimiques en Libye non déclarées précédemment (EC-67/DEC.9);
- f) a examiné et a noté les plans détaillés pour la destruction des armes chimiques restantes par la Fédération de Russie (EC-68/P/NAT.1 du 11 avril 2012), les États-Unis d'Amérique (EC-68/NAT.2 du 13 avril 2012) et la Libye (EC-68/NAT.4 du 18 avril 2012).

#### **Activités des organes subsidiaires**

- 3.5 La Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité a tenu sa quatorzième réunion du 23 au 25 mai.
- 3.6 L'Organe consultatif sur les questions administratives et financières a tenu sa trente-deuxième session en juin et sa trente-troisième session en août.
- 3.7 La Conférence, à sa dix-septième session, a examiné et a noté les rapports d'activité du Comité des relations avec le pays hôte (EC-67/HCC/1 C-17/HCC/1 du 14 février 2012 et EC-70/HCC/1/Rev.1 C-17/HCC/2/Rev.1 du 27 septembre 2012).

#### **Activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen**

- 3.8 Suite à la recommandation formulée par la Conférence à sa seizième session (paragraphe 21.1 du document C-16/5 du 2 décembre 2011), le Conseil, à sa soixante-huitième session, a décidé de constituer le Bureau du Groupe de travail à composition non limitée ("le Groupe de travail") chargé des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, et est convenu des modalités que suivraient le Groupe de travail et son bureau (paragraphe 9.2 et 9.3 du document EC-68/3 du 4 mai 2012).
- 3.9 Le Groupe de travail, présidé par Mme Nassima Baghli, Ambassadeur de l'Algérie, s'est réuni à 19 reprises entre mai et novembre 2012, et a tenu des discussions officieuses sur tous les aspects du fonctionnement de la Convention depuis la deuxième Conférence d'examen, tenue en 2008. La Présidente a rendu compte verbalement des progrès des travaux du Groupe de travail au Conseil à chacune de ses sessions régulières, à partir de la soixante-neuvième session, ainsi qu'à la Conférence à sa dix-septième session.
- 3.10 Le Groupe de travail avait préalablement reçu du Secrétariat une liste de référence de documents importants et, lors de ses réunions, a entendu des exposés du Secrétariat sur des sujets spécifiques. Le Secrétariat a également transmis un document exhaustif (WGRC-3/S/1), qui contenait une analyse des progrès réalisés par l'OIAC depuis la deuxième Conférence d'examen ainsi qu'une analyse des défis futurs. Les discussions du Groupe de travail se sont également appuyées sur les documents présentés par les États parties et le Conseil scientifique.
- 3.11 Par ailleurs, dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence d'examen, les États parties ont aussi entendu les points de vue de l'industrie chimique et de la société civile :



- a) le 24 septembre 2012, s'est déroulée une réunion informelle avec des représentants de l'industrie chimique. La Présidente du Groupe de travail a invité toutes les associations nationales de l'industrie. Quinze représentants de l'industrie ont participé à la réunion, ainsi que des porte-parole d'une quarantaine d'États parties des cinq régions géographiques;
- b) le 29 novembre 2012, s'est tenue une réunion informelle avec des représentants de la société civile. Des représentants d'États parties et de quelque 30 organisations non gouvernementales (ONG) ont assisté à cette réunion.

## 4. RELATIONS EXTÉRIEURES

### Universalité

- 4.1 Au 31 décembre 2012, la Convention comptait 188 États parties, ce qui représente une adhésion quasi universelle à la Convention. Six États devaient encore adhérer à la Convention et deux États signataires devaient encore la ratifier (voir l'annexe 1 qui fait état de la participation à la Convention). Le Secrétariat a continué d'appliquer le plan d'action pour l'universalité à titre prioritaire.
- 4.2 Le 8 novembre, le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général ont conjointement écrit aux dirigeants des États non parties, en soulignant combien il était impératif que leurs États se rallient à la Convention, dans le cadre de l'objectif internationalement reconnu de créer un monde libéré des armes chimiques. Le Directeur général a, en outre, écrit au Ministre syrien des affaires étrangères en réitérant l'appel lancé au Gouvernement syrien pour que celui-ci adhère sans tarder à la Convention.
- 4.3 Le Directeur général a rencontré des représentants d'États non parties pour discuter de leur adhésion à la Convention, notamment l'Angola, le Myanmar, la Somalie et le Soudan du Sud, et a encouragé ces pays à adhérer rapidement à la Convention. Le Myanmar – État signataire – a accepté de recevoir une mission d'assistance technique du Secrétariat, qui se déroulera début 2013. Le Secrétariat a également contacté les autorités du Soudan du Sud en vue d'une mission d'assistance technique à effectuer dans ce pays. Le Secrétariat a continué de parrainer la présence de représentants d'États non parties à des événements de l'OIAC.
- 4.4 Le Secrétariat, M. Jaakko Laajava (Finlande), le facilitateur pour la conférence prévue sur la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes de destruction massive<sup>28</sup>, ainsi que son équipe, ont entretenu des contacts tout au long de 2012. Le Secrétariat a fourni un document d'information générale au facilitateur et a exprimé son soutien aux activités qui se déroulent dans le contexte de cette initiative.

### Activités de sensibilisation

- 4.5 En 2012, pour marquer le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, plusieurs événements commémoratifs ont été organisés à La Haye. Le 3 septembre, date à laquelle la Convention a été adoptée par la Conférence du désarmement à Genève en 1992, le Secrétariat a organisé une réunion de haut niveau au siège de l'OIAC. Le maire de La Haye, M. Jozias van Aartsen; le Président de la Conférence, M. Paul Arkwright, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; et M. Karel J.G. van Oosterom, Directeur général du Service des affaires politiques du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, figuraient parmi les dignitaires qui ont pris la parole devant l'assemblée. Parmi les messages vidéo qui ont été diffusés figuraient ceux de Mme Angela Kane, Haute Représentante du Secrétaire général de l'ONU pour les affaires de désarmement; M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique; et Sir Harold Kroto, lauréat du prix Nobel de chimie en 1996. Cette commémoration a été suivie par la Semaine de La Haye sur le désarmement et la non-prolifération – une série

---

<sup>28</sup>

Sans objet en français.

de manifestations publiques organisées conjointement par le Ministère néerlandais des affaires étrangères, la municipalité de La Haye, l'Institut néerlandais de relations internationales Clingendael et d'autres partenaires locaux. Entre autres événements publics, on peut également citer une journée portes ouvertes à l'OIAC et la troisième édition annuelle du Programme d'été sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive dans un monde en évolution.

- 4.6 Des représentants de haut niveau ont continué de se rendre à l'OIAC en 2012. Les Présidents du Sénégal et de la Turquie ont été les personnalités les plus éminentes de cette année. Parmi les autres visiteurs de marque figuraient notamment les personnalités suivantes : le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Kostyantyn Gryshchenko, le 4 avril; le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, M. Elmar Mammadyarov, le 11 juin; le Secrétaire aux affaires étrangères du Ministre des affaires étrangères du Népal, M. Durga Prasad Bhattarai, le 18 juillet; le Président de la Commission départementale de la défense et des affaires étrangères de l'Assemblée nationale du Kenya, M. Aden Keynan, M.P., le 27 juillet; la Secrétaire générale adjointe à la maîtrise des armements et à la sécurité internationale du Département d'État des États-Unis d'Amérique, Mme Rose Gottemoeller, le 6 septembre; le Vice-Ministre des affaires étrangères du Canada, M. Morris Rosenberg, le 14 septembre; la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques de l'Argentine, Mme María del Carmen Squeff, le 15 octobre; le Ministre de la science et de la technologie de l'Iraq, M. Abdul Karim Ali Yasin Al-Samarra, le 26 novembre; le Ministre de l'économie de la Slovaquie, M. Tomáš Malatinský, le 21 novembre; et le Ministre adjoint des affaires internationales de la République islamique d'Iran, M. Mohammad Mehdi Akhundzadeh Basti, le 26 novembre.
- 4.7 Le 1<sup>er</sup> octobre, le point d'orgue des célébrations de cet anniversaire a été une réunion de haut niveau organisée à New York en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le thème de la réunion a repris le message clé de l'OIAC pour cet anniversaire : "Quinze ans après la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques : Célébrer les réussites. S'engager pour l'avenir." Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a pris la parole lors de cet événement, ainsi que plus de 40 hauts représentants d'États parties. Les États parties ont affirmé avec force leur engagement indéfectible envers les buts et objectifs de la Convention et leur détermination à poursuivre les efforts collectifs.
- 4.8 Le Directeur général et la Directrice générale adjointe ont continué d'effectuer des visites et de tenir des réunions bilatérales, et ont prononcé des discours devant plusieurs instances internationales, universitaires et scientifiques. On peut notamment citer les déclarations devant la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies; un échange de haut niveau dans le contexte de la réunion 2012 des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB); et la conférence de Wilton Park intitulée "La Convention sur l'interdiction des armes chimiques : la troisième Conférence d'examen et au-delà".
- 4.9 Le 16 novembre 2012, le Secrétariat a tenu le douzième atelier consécutif d'initiation à l'intention du nouveau personnel diplomatique, au siège de l'OIAC, donnant ainsi un aperçu des aspects fondamentaux de la Convention à plus de 60 participants provenant de 44 pays.

- 4.10 Les activités de diplomatie publique se sont étoffées et ont revêtu la forme de manifestations spéciales, de sensibilisation des médias, de mise à niveau du site Web de l'OIAC et de ses sites sur les médias sociaux, de productions audiovisuelles et d'un dialogue avec la société civile. Ces activités ont renforcé la visibilité de l'OIAC et ses contributions à la paix et à la sécurité internationales.
- 4.11 Dans le courant de l'année 2012, le Directeur général a été interviewé par plusieurs chaînes de télévision : le réseau Al Jazeera, la télévision nationale australienne, la BBC World Television et Sky TV.
- 4.12 Depuis que l'OIAC a lancé ses premiers sites sur les médias sociaux, en février 2011, une augmentation du trafic a été constatée, comme l'indique le tableau 7 ci-dessous :

**TABLEAU 7 : AUGMENTATION DU TRAFIC DANS LES MÉDIAS SOCIAUX**

	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>Facebook/"j'aime"</b>	565	1 383
<b>Twitter/abonnés</b>	460	1 021
<b>Visualisations de vidéos sur YouTube</b>	6 455	9 305

- 4.13 La largeur de la bande passante du réseau du Secrétariat a été augmentée pour permettre la diffusion des manifestations en direct sur le Web et pour augmenter l'efficacité des téléchargements de documents audio et vidéo. Les commémorations du quinzième anniversaire et la Semaine de La Haye sur le désarmement et la non-prolifération ont été intégralement filmées pour être utilisées comme matériel d'apprentissage en ligne, tout comme les cours donnés dans le cadre du Programme d'été sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive dans un monde en évolution. Le projet "*Fires*", une série de vidéos racontant les histoires de différentes personnes, a été lancé avec un film bien accueilli centré sur M. Chrétien Schouteten, un professeur de chimie néerlandais enseignant dans un lycée. Pour la première fois, toutes les déclarations nationales qui ont été lues à la session ordinaire de la Conférence ont été filmées et les clips vidéo ont été téléchargés sur le site Web public de l'OIAC. Plus de 140 vidéos ont maintenant été produites par l'OIAC et téléchargées sur YouTube.
- 4.14 En juin 2012, l'OIAC a organisé une table ronde avec des représentants de 15 groupes de réflexion issus de toutes les régions, afin de discuter des mesures que peut prendre le Secrétariat pour faciliter leur dialogue avec l'OIAC. Lors de la dix-septième session de la Conférence, la présence de 35 ONG – un chiffre record – a été approuvée et de nombreux représentants d'ONG ont échangé des informations sur les préparatifs de la troisième Conférence d'examen dans le cadre d'une tribune libre.
- 4.15 Tout au long de 2012, le Secrétariat a accueilli des visites pédagogiques de 44 groupes comprenant des étudiants universitaires, des membres de sociétés professionnelles, de jeunes diplomates et autres; les chiffres font état d'une augmentation de 50 % par rapport à 2011.

- 4.16 Le Directeur général a correspondu avec le Président du Conseil international des associations chimiques, afin de relancer le dialogue entre l'OIAC et l'industrie chimique.
- 4.17 Les 7 et 8 juin 2012, l'OIAC a organisé une réunion d'experts sur la sûreté chimique et la sécurité chimique dans le but d'étudier le rôle que l'OIAC pourrait jouer en la matière. Cette réunion a rassemblé 20 experts d'horizons professionnels différents dans le domaine de la sûreté chimique et de la sécurité chimique, représentant un large éventail d'opinions, ainsi que des fonctionnaires du Secrétariat. Les experts ont eu des discussions nourries et fructueuses, et plusieurs recommandations ont été formulées.

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION**

### **Questions administratives et budgétaires**

- 5.1 L'année 2011 a vu l'introduction complète des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et les premiers états financiers conformes à ces normes (au 31 décembre 2011) ont été établis au premier trimestre de 2012. Le Commissaire aux comptes de l'OIAC a formulé un avis sans réserve sur les états financiers et a indiqué qu'ils donnaient une image exacte et exhaustive de la situation financière de l'Organisation.
- 5.2 L'automatisation des processus au sein du Service des ressources humaines a notamment porté sur :
- a) le traitement sans support papier des prestations, grâce à un système électronique de gestion des prestations;
  - b) un système électronique de gestion des congés;
  - c) un nouveau système en ligne de gestion des performances.
- 5.3 En outre, tous les fonctionnaires qui quittent le Secrétariat se voient proposer un programme en interne dans le cadre duquel leur sont transmis tous les outils et ressources dont ils ont besoin pour se préparer à la phase suivante de leur carrière. De nouveaux systèmes informatiques ont été introduits pour la Division de la vérification et la Division de l'inspection, notamment le module Armes chimiques du Système d'information pour la vérification.
- 5.4 L'annexe 10 reproduit la situation financière (non auditée) et les résultats de l'Organisation au 31 décembre 2012. Le montant total des recettes reçues au titre du Fonds général s'élevait à 70,1 millions d'euros et les dépenses se sont établies à 68,1 millions d'euros, ce qui a donné un excédent net des recettes par rapport aux dépenses de 2 millions d'euros pour la période. Le montant total de l'actif disponible, y compris la trésorerie et les dépôts à terme, ainsi que des quotes-parts à recevoir des États membres, se montait à 29 078 600 euros.

### **Contrôle interne**

- 5.5 En 2012, le Bureau du contrôle interne a achevé 12 missions d'audit/d'évaluation. Les audits internes ont porté sur les indemnités de déménagement, les contrôles de la gestion des fonds d'affectation spéciale, les contrôles de l'organisation des cours de formation par la Division de la coopération internationale et de l'assistance, et les frais officiels de représentation.
- 5.6 Les audits de confidentialité ont porté sur le processus de planification logistique des missions, le processus de planification des inspections, la planification d'une enquête sur une allégation d'emploi, et sur l'application du régime de confidentialité au sein du Service de la vérification de l'industrie et du Service de la démilitarisation chimique.

- 5.7 Les évaluations ont porté sur les programmes et activités du Service des relations avec les médias et le public et du Service des achats et de la logistique, et sur la gestion des consultants. En outre, la directive administrative AD/ADM/32 (du 27 janvier 2012) sur la "politique d'évaluation de l'OIAC" a été publiée.
- 5.8 Au total, 82 recommandations ont été émises. Le taux d'application de l'ensemble des recommandations du Bureau du contrôle interne était de 85,0 %, comparé à 84,2 % à la fin de 2011.
- 5.9 En 2012, le Conseil néerlandais d'agrément [*Raad voor Accreditatie* (RvA)] a confirmé sa réévaluation triennale de l'efficacité du système de management de la qualité. Au programme d'audit du système de management de la qualité figuraient des audits de la certification de la base de données analytiques centrale de l'OIAC et des bases de données sur place, la préparation et les essais du matériel d'inspection (chromatographes en phase gazeuse-spectromètres de masse), les essais d'aptitude, les exigences en matière de gestion, ainsi que la gestion et le contrôle des documents du système de management de la qualité. En outre, un cours a été organisé pour former les auditeurs internes du système de management de la qualité.

#### **Affaires juridiques**

- 5.10 En 2012, le Bureau du Conseiller juridique a fourni des avis juridiques aux organes directeurs, aux États parties, au Directeur général et à diverses unités du Secrétariat.
- 5.11 Le Bureau du Conseiller juridique a préparé les réponses du Directeur général aux requêtes portées par des membres du personnel devant la Commission de recours ou le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. En outre, le Bureau du Conseiller juridique a fourni des avis sur des dossiers commerciaux de l'Organisation, notamment pour ce qui est de l'achat de biens et de services.
- 5.12 Le Bureau du Conseiller juridique a fourni un appui sur des questions liées à l'application et à l'interprétation de la Convention et de son régime de vérification, dont un appui à la négociation d'accords d'installation et des conseils sur la coopération avec d'autres organisations internationales. Il a également conseillé les organes directeurs, sur demande et dans le contexte de consultations officieuses, sur toute une palette de sujets.
- 5.13 Le Bureau du Conseiller juridique a continué de négocier des accords relatifs aux privilèges et immunités avec des États parties, conformément au paragraphe 50 de l'Article VIII de la Convention. En 2012, le Conseil a conclu 4 accords de ce type entre l'OIAC et des États parties, et a approuvé un amendement à un accord existant, portant à 49 le nombre total des accords conclus par l'OIAC. En outre, 5 autres accords de ce type sont entrés en vigueur avec des États parties, portant à 28 le nombre d'accords en vigueur.
- 5.14 En 2012, le Secrétariat a enregistré 41 accords et instruments juridiques internationaux ainsi que 4 amendements à des accords internationaux. L'annexe 11 en dresse la liste.

### **Confidentialité et sûreté**

- 5.15 En 2012, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a mis l'accent sur :
- a) l'incorporation de processus de sécurité basés sur les risques dans le régime de confidentialité rigoureux en place, tout en réalignant les ressources en personnel pour faire face aux risques émergents; de ce fait, une plus grande importance a été accordée au régime de surveillance, au sein des systèmes informatiques de l'OIAC, et un nouvel outil de surveillance de la sécurité a été introduit en complément;
  - b) le développement de la capacité de prendre en charge les missions et opérations de l'OIAC, tout en maintenant les responsabilités du Bureau de la confidentialité et de la sûreté en matière de sécurité du siège, du personnel, des délégués et des visiteurs. Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a apporté un soutien aux missions et aux exercices de l'OIAC en réalisant des évaluations des risques en matière de sécurité, et en coopérant avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies et des conseillers pour les questions de sécurité.
- 5.16 Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a accueilli l'équipe chargée de l'évaluation et de l'audit de la sécurité et lui a apporté son soutien lors des deux visites qu'elle a effectuées au siège de l'OIAC, pour faciliter l'évaluation continue des aspects de l'infrastructure informatique du Secrétariat liés à la sécurité. Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a également accueilli la quatorzième réunion de la Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité, qui s'est tenue en mai 2012, et lui a fourni un appui logistique.

### **Santé et sécurité**

- 5.17 Aucun incident majeur lié à la santé et à la sécurité n'a été signalé au sein du Secrétariat en 2012. En ce qui concerne les missions, il n'y a eu aucun retard dans le maintien de la préparation des aspects santé et sécurité, ni de perte de temps significative due à des accidents ou des incidents. Aucun incident dû à une exposition à des agents chimiques n'a été communiqué.
- 5.18 L'inspection annuelle des lieux de travail a démontré que le Secrétariat est un lieu de travail sûr. Les problèmes signalés dans le rapport de 2011 ont été traités.
- 5.19 En 2012, le Service de la santé et de la sûreté a élaboré un "rapport sur la sécurité radiologique" présentant tous les aspects liés à la sécurité radiologique de l'Organisation et a effectué une étude du niveau sonore et de la qualité de l'air. Aucun problème lié à la sécurité radiologique, à des niveaux sonores excessifs ou à une mauvaise qualité de l'air n'a été signalé ou recensé.

### **Projets spéciaux**

- 5.20 Le Secrétariat a continué d'intensifier la contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre le terrorisme et d'appuyer également les travaux du Groupe de travail à composition non limitée du Conseil sur le terrorisme. Une note annuelle du Directeur général intitulée "État de la contribution de l'OIAC à la lutte mondiale contre



le terrorisme" (EC-67/DG.9 du 7 février 2012) a été présentée au Conseil à sa soixante-septième session.

- 5.21 Le Secrétariat a continué d'apporter son appui à la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU en participant aux travaux de l'Équipe spéciale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, et en coprésidant son Groupe de travail sur la prévention des attentats au moyen d'armes de destruction massive et la réaction en cas d'attentat. Le Secrétariat a également participé, en tant qu'observateur, aux réunions du Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

## 6. SCIENCE ET TECHNOLOGIE

- 6.1 L'application intégrale et efficace de plusieurs articles de la Convention repose sur une compréhension approfondie des aspects correspondants de la science et de la technologie, qu'il s'agisse de l'Article III (pour, par exemple, garantir l'exhaustivité des déclarations), de l'Article IV (par exemple, pour ce qui est des méthodes de destruction), de l'Article VI (par exemple, en ce qui concerne les méthodes de vérification, telles que le prélèvement et l'analyse d'échantillons) ou de l'Article XI (par exemple, en matière de sensibilisation des communautés scientifiques afin de contribuer à garantir l'utilisation pacifique de la chimie). L'année 2012 a vu un net approfondissement de l'examen, par l'Organisation, des évolutions scientifiques et technologiques y afférentes.
- 6.2 En 2012, le Directeur général a continué de solliciter l'avis du Conseil scientifique en lui demandant de se pencher sur les avancées scientifiques et technologiques et d'en suivre l'évolution, notamment en chargeant le Conseil scientifique de rédiger un rapport sur les progrès scientifiques et technologiques à l'intention de la troisième Conférence d'examen (RC-3/DG.1). Ce rapport est accessible sur le site Web public de l'OIAC<sup>29</sup>. Dans son rapport, le Conseil scientifique a procédé à une analyse approfondie des évolutions dans ces domaines, qui a été à la base des conseils de politique générale que le Directeur général formulera à l'intention des États parties et des organes directeurs.
- 6.3 Par ailleurs, le Conseil scientifique s'est réuni à deux reprises en 2012 (pour sa dix-huitième session en avril et sa dix-neuvième session en septembre). En outre, trois groupes de travail temporaires du Conseil scientifique ont tenu des délibérations approfondies et formulé des conseils circonstanciés sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons, la convergence de la chimie et de la biologie, ainsi que sur l'éducation et la sensibilisation à la science et à la technologie. Le Groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons s'est réuni une fois en 2012 et a clos ses travaux; le Groupe de travail temporaire sur l'éducation et la sensibilisation a été créé en 2012 et a tenu deux réunions cette même année; et le Groupe de travail temporaire sur la convergence de la chimie et de la biologie a tenu sa deuxième réunion en 2012. Les rapports de toutes ces réunions se trouvent sur le site Web public de l'OIAC<sup>30</sup>.
- 6.4 Il est manifeste que l'environnement scientifique et technologique dans lequel s'inscrit la Convention a considérablement évolué depuis l'époque où elle a été négociée. Même si la convergence de la science et de la technologie n'entraîne pas la convergence, au plan juridique ou politique, des différents régimes prévus dans les traités, elle a des incidences sur eux et exige une collaboration plus étroite et un dialogue plus intense. En 2012, les communautés de la chimie et de la biologie ont intensifié leur interaction, qui s'est illustrée, par exemple, par l'organisation d'événements en marge de l'atelier UICPA<sup>31</sup> qui s'est tenu à Spiez (Suisse) en février; de la réunion du Groupe d'experts de la CIAB, en juillet; et de la réunion des États parties à la CIAB, en décembre.

---

<sup>29</sup> [www.opcw.org/rc3](http://www.opcw.org/rc3); <http://www.opcw.org/rc3/documents-from-the-third-review-conference>

<sup>30</sup> <http://www.opcw.org/about-opcw/subsidiary-bodies/scientific-advisory-board/>

<sup>31</sup> UICPA = Union internationale de chimie pure et appliquée.

- 6.5 La prise de conscience de l'existence de la Convention est relativement élevée chez ceux qui s'occupent le plus directement de son application. Cependant, il est tout à fait notoire qu'elle est faible au sein d'autres communautés, notamment celles qui devraient y être plus sensibilisées, à savoir : les chimistes en activité; ceux qui travaillent dans l'industrie chimique; ceux qui commercialisent, transportent et manipulent des produits chimiques d'une autre façon; ceux qui sont responsables de la réglementation des produits chimiques; ainsi que les professeurs de chimie et leurs étudiants.
- 6.6 À cet égard, le Secrétariat s'est penché sur l'expérience des organisations internationales, des associations professionnelles et d'autres organismes concernés (notamment l'AIEA<sup>32</sup>, l'OTICE<sup>33</sup>, le Conseil international des associations chimiques et l'UICPA). Il a instauré une relation de travail étroite avec l'UICPA, en particulier avec son comité pour l'enseignement de la chimie.
- 6.7 En 2012, le Secrétariat a organisé 12 événements de sensibilisation à la science et à la technologie, notamment une présentation du Directeur général à la Conférence internationale sur l'enseignement de la chimie tenue à Rome le 16 juillet et des messages vidéo du Directeur général à l'occasion du "Joint 7th Singapore International Symposium on Protection Against Toxic Substances" (7th SISPAT) [septième Symposium international conjoint de Singapour sur la protection contre les substances toxiques (7<sup>e</sup> SISPAT)] et de la "3rd International Chemical, Biological, Radiological and Explosives Operations Conference" (3rd ICOC) [troisième Conférence internationale sur les opérations chimiques, biologiques, radiologiques et explosives (3<sup>e</sup> ICOC)] le 4 décembre. En outre, une réunion-débat consacrée à la science et à la technologie a été organisée dans le cadre des événements célébrant le quinzième anniversaire de la Convention le 3 septembre. D'autres activités de sensibilisation ont été menées par différents membres du Conseil scientifique et ont été plus largement diffusées grâce au recours aux médias sociaux.
- 6.8 Le dialogue plus nourri avec les communautés scientifiques contribue à renforcer l'identification et le suivi des progrès scientifiques et technologiques en rapport avec la Convention. Ce dialogue vise à recenser plus clairement et précocement les avancées scientifiques qui sont les plus pertinentes pour l'application intégrale et efficace de la Convention, les formes qu'elles pourraient revêtir et les actions que les États parties, le Secrétariat et d'autres entités concernées devraient entreprendre pour les anticiper et y répondre.
- 6.9 À l'avenir, il faudra que l'OIAC renforce encore son suivi des évolutions scientifiques et technologiques, ce qui exigera de recourir à l'expertise d'un plus grand réseau de parties prenantes qu'auparavant. Empêcher la réapparition des armes chimiques et le détournement des produits chimiques toxiques appellera un dialogue plus large, plus profond et plus durable du Secrétariat et des États parties avec toute une palette d'acteurs à de nombreux niveaux, du niveau international au niveau individuel. L'éducation et la sensibilisation constituent un outil précieux à cet égard.

---

<sup>32</sup>

AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique.

<sup>33</sup>

OTICE = Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Annexe 1

**PARTICIPATION À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION  
DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2012**

**TABLEAU 1 : ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION  
DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2012<sup>34</sup>**

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
1.	Afghanistan	14-01-93	24-09-03	24-10-03
2.	Afrique du Sud	14-01-93	13-09-95	29-04-97
3.	Albanie	14-01-93	11-05-94	29-04-97
4.	Algérie	13-01-93	14-08-95	29-04-97
5.	Allemagne	13-01-93	12-08-94	29-04-97
6.	Andorre		27-02-03[a]	29-03-03
7.	Antigua-et-Barbuda		29-08-05[a]	28-09-05
8.	Arabie saoudite	20-01-93	09-08-96	29-04-97
9.	Argentine	13-01-93	02-10-95	29-04-97
10.	Arménie	19-03-93	27-01-95	29-04-97
11.	Australie	13-01-93	06-05-94	29-04-97
12.	Autriche	13-01-93	17-08-95	29-04-97
13.	Azerbaïdjan	13-01-93	29-02-00	30-03-00
14.	Bahamas	02-03-94	21-04-09	21-05-09
15.	Bahreïn	24-02-93	28-04-97	29-04-97
16.	Bangladesh	14-01-93	25-04-97	29-04-97
17.	Barbade		07-03-07[a]	06-04-07
18.	Bélarus	14-01-93	11-07-96	29-04-97
19.	Belgique	13-01-93	27-01-97	29-04-97
20.	Belize		01-12-03[a]	31-12-03
21.	Bénin	14-01-93	14-05-98	13-06-98
22.	Bhoutan	24-04-97	18-08-05	17-09-05
23.	Bolivie (État plurinational de)	14-01-93	14-08-98	13-09-98
24.	Bosnie-Herzégovine	16-01-97	25-02-97	29-04-97
25.	Botswana		31-08-98[a]	30-09-98
26.	Brésil	13-01-93	13-03-96	29-04-97
27.	Brunéi Darussalam	13-01-93	28-07-97	27-08-97
28.	Bulgarie	13-01-93	10-08-94	29-04-97
29.	Burkina Faso	14-01-93	08-07-97	07-08-97
30.	Burundi	15-01-93	04-09-98	04-10-98

<sup>34</sup>

Pour chaque État partie figurant dans le tableau, la date dans la colonne "Signature" est celle à laquelle l'État partie a signé le texte original de la Convention, que le Secrétaire général de l'ONU a reçu en sa qualité de dépositaire, tandis que la date dans la colonne "Dépôt" est celle à laquelle le Secrétaire général a reçu un instrument d'adhésion ou de ratification par l'État partie. Dans ce tableau, "[a]" signifie "dépôt de l'instrument d'adhésion", "[A]" signifie "dépôt de l'instrument d'acceptation" et "[d]" signifie "dépôt de l'instrument de succession".

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
31.	Cambodge	15-01-93	19-07-05	18-08-05
32.	Cameroun	14-01-93	16-09-96	29-04-97
33.	Canada	13-01-93	26-09-95	29-04-97
34.	Cap-Vert	15-01-93	10-10-03	09-11-03
35.	Chili	14-01-93	12-07-96	29-04-97
36.	Chine	13-01-93	25-04-97	29-04-97
37.	Chypre	13-01-93	28-08-98	27-09-98
38.	Colombie	13-01-93	05-04-00	05-05-00
39.	Comores	13-01-93	18-08-06	17-09-06
40.	Congo	15-01-93	04-12-07	03-01-08
41.	Costa Rica	14-01-93	31-05-96	29-04-97
42.	Côte d'Ivoire	13-01-93	18-12-95	29-04-97
43.	Croatie	13-01-93	23-05-95	29-04-97
44.	Cuba	13-01-93	29-04-97	29-05-97
45.	Danemark	14-01-93	13-07-95	29-04-97
46.	Djibouti	28-09-93	25-01-06	24-02-06
47.	Dominique	02-08-93	12-02-01	14-03-01
48.	El Salvador	14-01-93	30-10-95	29-04-97
49.	Émirats arabes unis	02-02-93	28-11-00	28-12-00
50.	Équateur	14-01-93	06-09-95	29-04-97
51.	Érythrée		14-02-00[a]	15-03-00
52.	Espagne	13-01-93	03-08-94	29-04-97
53.	Estonie	14-01-93	26-05-99	25-06-99
54.	États-Unis d'Amérique	13-01-93	25-04-97	29-04-97
55.	Éthiopie	14-01-93	13-05-96	29-04-97
56.	ex-République yougoslave de Macédoine		20-06-97[a]	20-07-97
57.	Fédération de Russie	13-01-93	05-11-97	05-12-97
58.	Fidji	14-01-93	20-01-93	29-04-97
59.	Finlande	14-01-93	07-02-95	29-04-97
60.	France	13-01-93	02-03-95	29-04-97
61.	Gabon	13-01-93	08-09-00	08-10-00
62.	Gambie	13-01-93	19-05-98	18-06-98
63.	Géorgie	14-01-93	27-11-95	29-04-97
64.	Ghana	14-01-93	09-07-97	08-08-97
65.	Grèce	13-01-93	22-12-94	29-04-97
66.	Grenade	09-04-97	03-06-05	03-07-05
67.	Guatemala	14-01-93	12-02-03	14-03-03
68.	Guinée	14-01-93	09-06-97	09-07-97
69.	Guinée-Bissau	14-01-93	20-05-08	19-06-08
70.	Guinée équatoriale	14-01-93	25-04-97	29-04-97
71.	Guyana	06-10-93	12-09-97	12-10-97
72.	Haïti	14-01-93	22-02-06	24-03-06
73.	Honduras	13-01-93	29-08-05	28-09-05

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
74.	Hongrie	13-01-93	31-10-96	29-04-97
75.	Îles Cook	14-01-93	15-07-94	29-04-97
76.	Îles Marshall	13-01-93	19-05-04	18-06-04
77.	Îles Salomon		23-09-04[a]	23-10-04
78.	Inde	14-01-93	03-09-96	29-04-97
79.	Indonésie	13-01-93	12-11-98	12-12-98
80.	Iran (République islamique d')	13-01-93	03-11-97	03-12-97
81.	Iraq		13-01-09 [a]	12-02-09
82.	Irlande	14-01-93	24-06-96	29-04-97
83.	Islande	13-01-93	28-04-97	29-04-97
84.	Italie	13-01-93	08-12-95	29-04-97
85.	Jamaïque	18-04-97	08-09-00	08-10-00
86.	Japon	13-01-93	15-09-95	29-04-97
87.	Jordanie		29-10-97[a]	28-11-97
88.	Kazakhstan	14-01-93	23-03-00	22-04-00
89.	Kenya	15-01-93	25-04-97	29-04-97
90.	Kirghizistan	22-02-93	29-09-03	29-10-03
91.	Kiribati		07-09-00[a]	07-10-00
92.	Koweït	27-01-93	29-05-97	28-06-97
93.	Lesotho	07-12-94	07-12-94	29-04-97
94.	Lettonie	06-05-93	23-07-96	29-04-97
95.	Liban		20-11-08[a]	20-12-08
96.	Libéria	15-01-93	23-02-06	25-03-06
97.	Libye		06-01-04[a]	05-02-04
98.	Liechtenstein	21-07-93	24-11-99	24-12-99
99.	Lituanie	13-01-93	15-04-98	15-05-98
100.	Luxembourg	13-01-93	15-04-97	29-04-97
101.	Madagascar	15-01-93	20-10-04	19-11-04
102.	Malaisie	13-01-93	20-04-00	20-05-00
103.	Malawi	14-01-93	11-06-98	11-07-98
104.	Maldives	01-10-93	31-05-94	29-04-97
105.	Mali	13-01-93	28-04-97	29-04-97
106.	Malte	13-01-93	28-04-97	29-04-97
107.	Maroc	13-01-93	28-12-95	29-04-97
108.	Maurice	14-01-93	09-02-93	29-04-97
109.	Mauritanie	13-01-93	09-02-98	11-03-98
110.	Mexique	13-01-93	29-08-94	29-04-97
111.	Micronésie (États fédérés de)	13-01-93	21-06-99	21-07-99
112.	Monaco	13-01-93	01-06-95	29-04-97
113.	Mongolie	14-01-93	17-01-95	29-04-97
114.	Monténégro		23-10-06[d]	03-06-06
115.	Mozambique		15-08-00[a]	14-09-00
116.	Namibie	13-01-93	27-11-95	29-04-97
117.	Nauru	13-01-93	12-11-01	12-12-01

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
118.	Népal	19-01-93	18-11-97	18-12-97
119.	Nicaragua	09-03-93	05-11-99	05-12-99
120.	Niger	14-01-93	09-04-97	29-04-97
121.	Nigéria	13-01-93	20-05-99	19-06-99
122.	Nioué		21-04-05[a]	21-05-05
123.	Norvège	13-01-93	07-04-94	29-04-97
124.	Nouvelle-Zélande	14-01-93	15-07-96	29-04-97
125.	Oman	02-02-93	08-02-95	29-04-97
126.	Ouganda	14-01-93	30-11-01	30-12-01
127.	Ouzbékistan	24-11-95	23-07-96	29-04-97
128.	Pakistan	13-01-93	28-10-97	27-11-97
129.	Palaos		03-02-03[a]	05-03-03
130.	Panama	16-06-93	07-10-98	06-11-98
131.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	14-01-93	17-04-96	29-04-97
132.	Paraguay	14-01-93	01-12-94	29-04-97
133.	Pays-Bas	14-01-93	30-06-95	29-04-97
134.	Pérou	14-01-93	20-07-95	29-04-97
135.	Philippines	13-01-93	11-12-96	29-04-97
136.	Pologne	13-01-93	23-08-95	29-04-97
137.	Portugal	13-01-93	10-09-96	29-04-97
138.	Qatar	01-02-93	03-09-97	03-10-97
139.	République centrafricaine	14-01-93	20-09-06	20-10-06
140.	République de Corée	14-01-93	28-04-97	29-04-97
141.	République démocratique du Congo	14-01-93	12-10-05	11-11-05
142.	République démocratique populaire lao	13-05-93	25-02-97	29-04-97
143.	République de Moldova	13-01-93	08-07-96	29-04-97
144.	République dominicaine	13-01-93	27-03-09	26-04-09
145.	République tchèque	14-01-93	06-03-96	29-04-97
146.	République-Unie de Tanzanie	25-02-94	25-06-98	25-07-98
147.	Roumanie	13-01-93	15-02-95	29-04-97
148.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13-01-93	13-05-96	29-04-97
149.	Rwanda	17-05-93	31-03-04	30-04-04
150.	Sainte-Lucie	29-03-93	09-04-97	29-04-97
151.	Saint-Kitts-et-Nevis	16-03-94	21-05-04	20-06-04
152.	Saint-Marin	13-01-93	10-12-99	09-01-00
153.	Saint-Siège	14-01-93	12-05-99	11-06-99
154.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	20-09-93	18-09-02	18-10-02
155.	Samoa	14-01-93	27-09-02	27-10-02
156.	Sao Tomé-et-Principe		09-09-03[A]	09-10-03
157.	Sénégal	13-01-93	20-07-98	19-08-98
158.	Serbie		20-04-00[a]	20-05-00

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt	Entrée en vigueur
159.	Seychelles	15-01-93	07-04-93	29-04-97
160.	Sierra Leone	15-01-93	30-09-04	30-10-04
161.	Singapour	14-01-93	21-05-97	20-06-97
162.	Slovaquie	14-01-93	27-10-95	29-04-97
163.	Slovénie	14-01-93	11-06-97	11-07-97
164.	Soudan		24-05-99[a]	23-06-99
165.	Sri Lanka	14-01-93	19-08-94	29-04-97
166.	Suède	13-01-93	17-06-93	29-04-97
167.	Suisse	14-01-93	10-03-95	29-04-97
168.	Suriname	28-04-97	28-04-97	29-04-97
169.	Swaziland	23-09-93	20-11-96	29-04-97
170.	Tadjikistan	14-01-93	11-01-95	29-04-97
171.	Tchad	11-10-94	13-02-04	14-03-04
172.	Thaïlande	14-01-93	10-12-02	09-01-03
173.	Timor-Leste		07-05-03[a]	06-06-03
174.	Togo	13-01-93	23-04-97	29-04-97
175.	Tonga		29-05-03[a]	28-06-03
176.	Trinité-et-Tobago		24-06-97[a]	24-07-97
177.	Tunisie	13-01-93	15-04-97	29-04-97
178.	Turkménistan	12-10-93	29-09-94	29-04-97
179.	Turquie	14-01-93	12-05-97	11-06-97
180.	Tuvalu		19-01-04[a]	18-02-04
181.	Ukraine	13-01-93	16-10-98	15-11-98
182.	Uruguay	15-01-93	06-10-94	29-04-97
183.	Vanuatu		16-09-05[a]	16-10-05
184.	Venezuela	14-01-93	03-12-97	02-01-98
185.	Viet Nam	13-01-93	30-09-98	30-10-98
186.	Yémen	08-02-93	02-10-00	01-11-00
187.	Zambie	13-01-93	09-02-01	11-03-01
188.	Zimbabwe	13-01-93	25-04-97	29-04-97



**TABLEAU 2 : ÉTATS SIGNATAIRES QUI N'AVAIENT PAS RATIFIÉ LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2012**

	<b>État</b>	<b>Date de signature</b>
1.	Israël	13-01-93
2.	Myanmar	14-01-93

**TABLEAU 3 : ÉTATS QUI N'AVAIENT NI SIGNÉ LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES NI ADHÉRÉ À CELLE-CI AU 31 DÉCEMBRE 2012**

1.	Angola
2.	Égypte
3.	République arabe syrienne
4.	République populaire démocratique de Corée
5.	Somalie
6.	Soudan du Sud

**Annexe 2**

**INSTALLATIONS DE DESTRUCTION D'ARMES CHIMIQUES  
EN SERVICE OU EN CONSTRUCTION EN 2012**

<b>Installations de destruction d'armes chimiques par État partie</b>	
États-Unis d'Amérique	Usine pilote de destruction d'agents chimiques de Blue Grass** Usine pilote de destruction d'agent chimique de Pueblo** Installation prototype d'essai et de destruction par détonation Installation de destruction d'armes chimiques récupérées Installation d'élimination d'agents chimiques de Tooele****
Fédération de Russie	Installation de destruction d'armes chimiques de Kizner** Installation de destruction d'armes chimiques de Léonidovka*** Installation de destruction d'armes chimiques de Maradykovski*** Installation de destruction d'armes chimiques de Potchep*** Installation de destruction d'armes chimiques de Chtchoutchyé****
Libye	Site de rechargement de produits chimiques de Ruwagha et installation d'élimination de produits chimiques toxiques de Rabta*

- \* Aucune arme chimique n'a été détruite en 2012; l'installation a fait l'objet d'un entretien et d'une maintenance pour la préparer aux opérations de destruction.
- \*\* Installation de destruction d'armes chimiques en construction.
- \*\*\* Poursuite du développement de moyens de destruction de nouveaux types d'armes chimiques, parallèlement aux opérations de destruction d'armes chimiques.
- \*\*\*\* Achèvement des opérations de destruction intervenu courant 2012.

Annexe 3

ARMES CHIMIQUES DÉCLARÉES ET DÉTRUITES<sup>35</sup>  
AU 31 DÉCEMBRE 2012

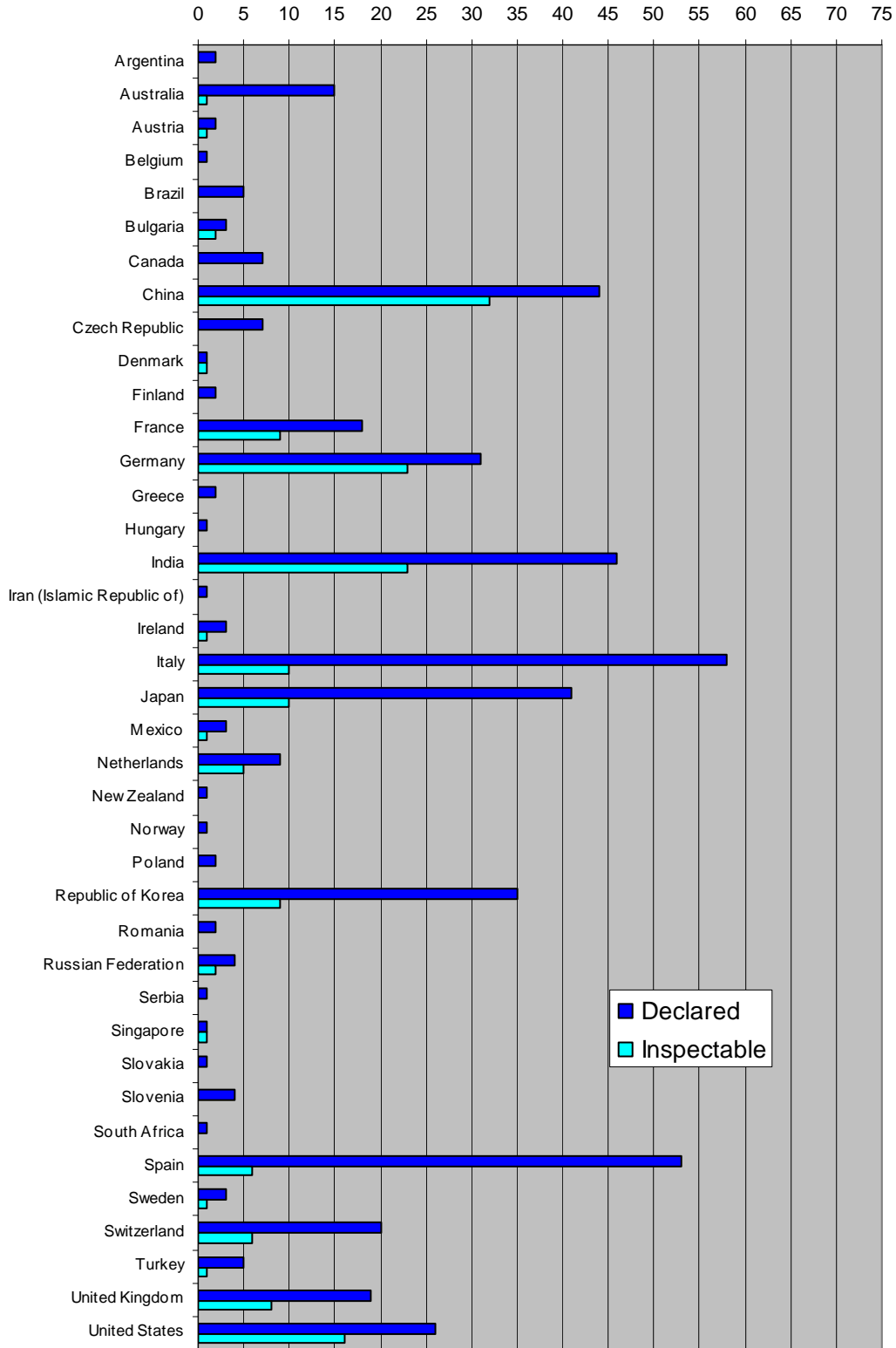
Dénomination commune du produit chimique	Quantité déclarée (tonnes)	Quantité détruite <sup>36</sup> (tonnes)
<b>Catégorie 1</b>		
Sarin (GB)	15 047,039	10 605,499
Soman (GD)	9 057,203	3 264,533
Tabun (GA) + GA avec UCON	2,283	2,244
VX/Vx	19 586,722	17 604,515
EA 1699	0,002	0,0
Moutarde au soufre (ypérite, H, HD, HT, ypérite contenue dans de l'huile)	17 420,004	14 953,238
Mélanges d'ypérite et de lewisite (y compris mélange de HD/L dans du dichloroéthane)	344,679	344,679
Lewisite	6 746,876	6 617,588
DF	443,965	443,637
QL	46,174	45,779
OPA	730,545	730,545
Inconnu	3,139	3,126
Déchets toxiques	1,705	1,705
<b>Total Catégorie 1</b>	<b>69 430,336</b>	<b>54 617,088</b>
<b>Catégorie 2</b>		
Adamsite	0,350	0,350
CN	0,989	0,989
CNS	0,010	0,010
Chloroéthanol	319,535	301,300
Thiodiglycol	50,960	50,960
Phosgène	10,616	10,616
Isopropanol	114,103	0,0
Trichlorure de phosphore	166,331	4,356
Alcool pinacolique	19,257	0,0
Chlorure de thionyle	292,570	0,0
Sulfure de sodium	246,625	246,625
Fluorure de sodium	304,725	304,725
Tributylamine	240,012	0,0
<b>Total Catégorie 2</b>	<b>1 766,083</b>	<b>919,931</b>
<b>Total général</b>	<b>71 196,419</b>	<b>55 537,019</b>

<sup>35</sup> Agents de guerre chimique et précurseurs déclarés en tant qu'armes chimiques de la catégorie 1 et de la catégorie 2.

<sup>36</sup> Abstraction faite des produits chimiques du tableau 1 retirés des stocks d'armes chimiques (2,913 tonnes).

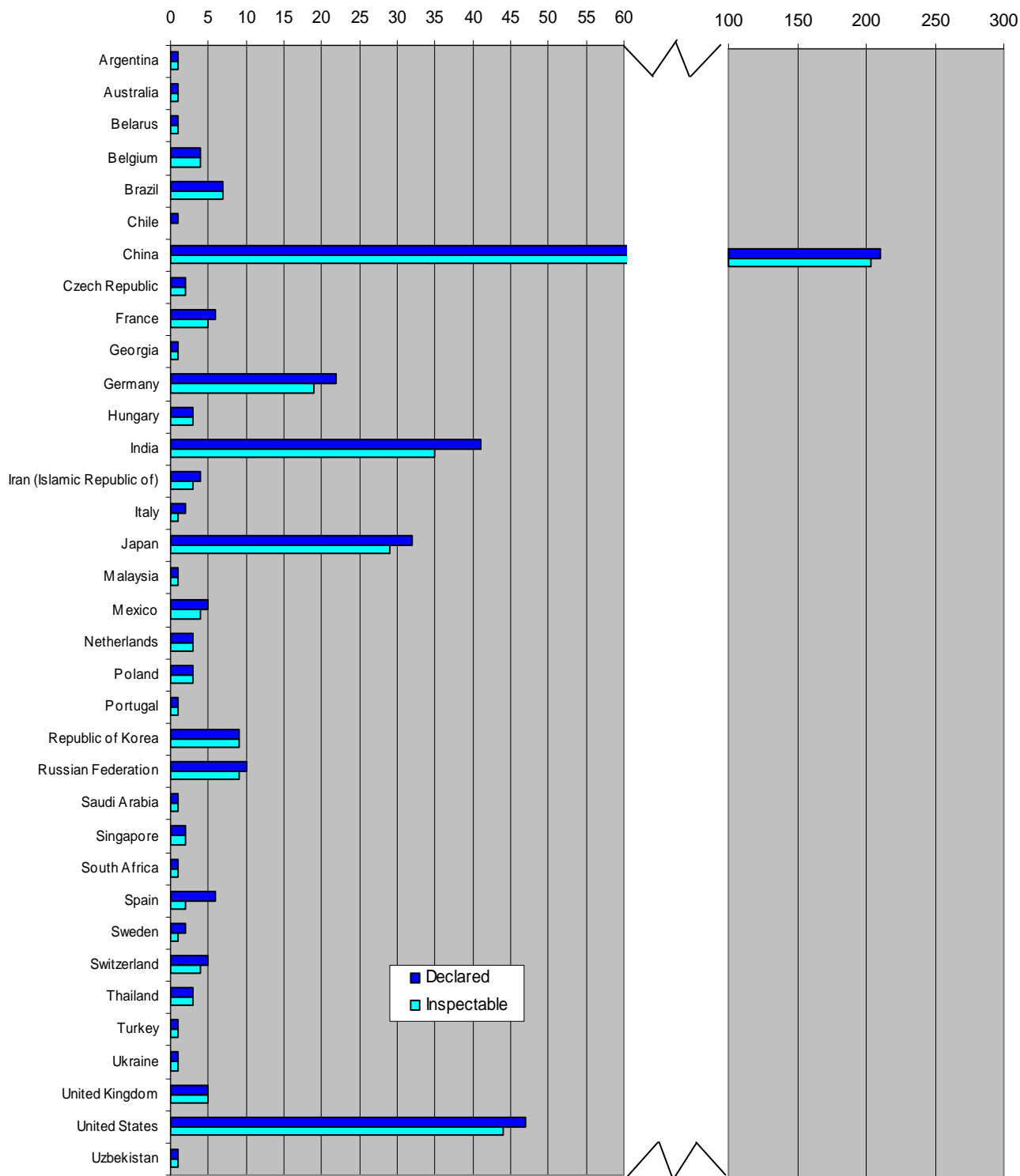
**Annexe 4**

**INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES  
À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2012**



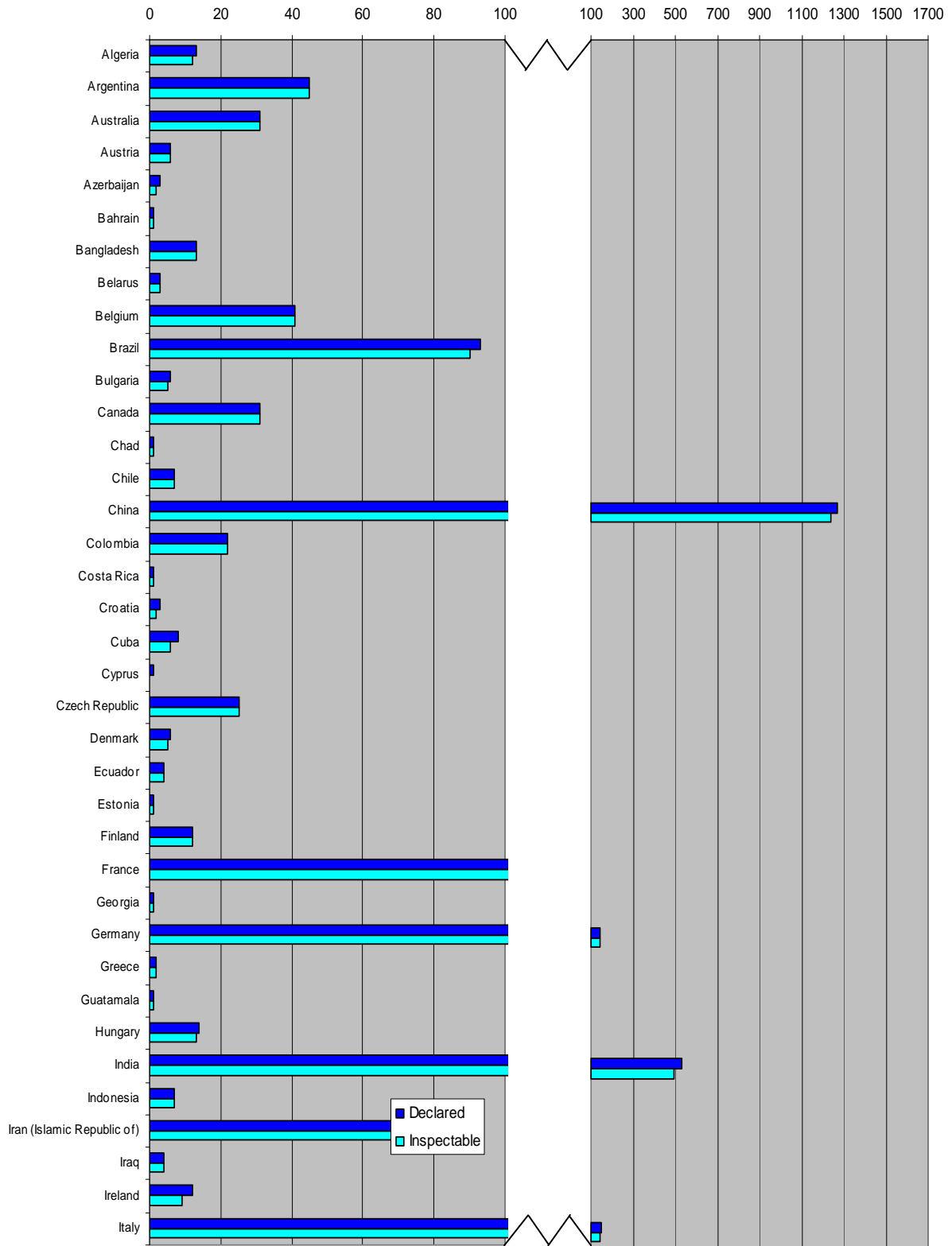
Annexe 5

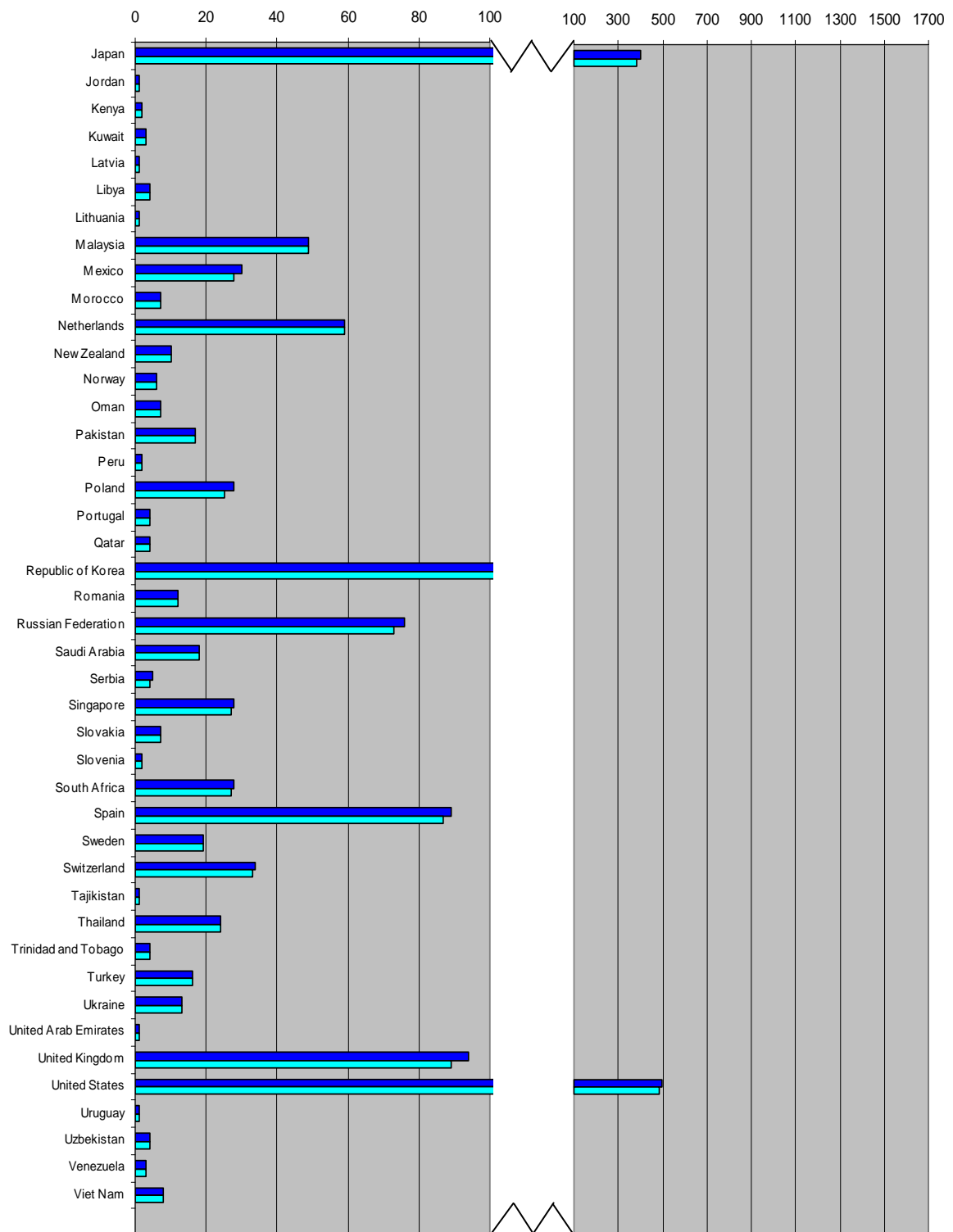
**INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES  
À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2012**



Annexe 6

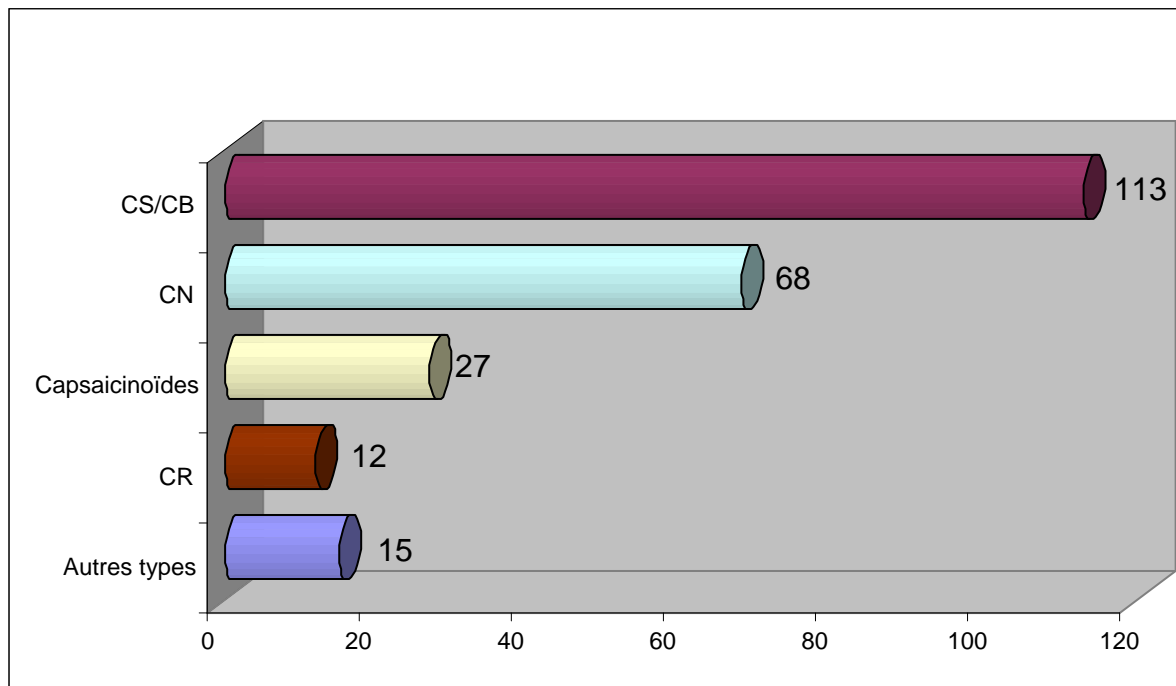
**AUTRES INSTALLATIONS DE FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES  
DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2012**





Annexe 7

**NOMBRE D'ÉTATS PARTIES QUI AVAIENT DÉCLARÉ DES AGENTS  
DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT,  
AU 31 DÉCEMBRE 2012<sup>37</sup>**



<sup>37</sup>

La nomenclature des agents de lutte antiémeute (numéros CAS) figurant dans ce graphique est la suivante :

CS/CB : numéro CAS 2698-41-1.

CN : numéro CAS 532-27-4.

CR : numéro CAS 257-07-8.



**Annexe 8**

**Liste des laboratoires désignés au 31 décembre 2012<sup>38</sup>**

	<b>État partie</b>	<b>Nom du laboratoire</b>	<b>Date de désignation</b>
1.	Allemagne	Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC	29 juin 1999
2.	Belgique	Département des laboratoires de défense*	12 mai 2004
3.	Chine	Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la défense chimique	17 nov. 1998
4.	Chine	Laboratoire d'analyse des substances toxiques, Institut de pharmacologie et de toxicologie, Académie scientifique de médecine militaire	14 sept. 2007
5.	Espagne	Laboratoire de vérification des armes chimiques (LAVEMA), Institut technologique "La Marañosa"*	16 août 2004
6.	États-Unis d'Amérique	Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	17 nov. 1998
7.	États-Unis d'Amérique	Laboratoire national Lawrence Livermore*	14 avril 2003
8.	Fédération de Russie	Laboratoire de contrôle chimique et analytique du Centre de recherche militaire	4 août 2000
9.	Finlande	VERIFIN, Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	17 nov. 1998
10.	France	DGA Maîtrise NRBC Département d'analyses chimiques	29 juin 1999
11.	Inde	Laboratoire Vertox Établissement de recherche-développement en défense	18 avril 2006
12.	Inde	Centre d'analyse des toxines chimiques Institut indien de technologie chimique	4 sept. 2008
13.	Inde	Institut des technologies de formulation de pesticides*	3 août 2011
14.	Iran (République islamique d')	Laboratoire de recherche sur la défense chimique	3 août 2011
15.	Pays-Bas	Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	17 nov. 1998
16.	République de Corée	Laboratoire d'analyse chimique, Département CB Agence de recherche sur la défense	3 août 2011
17.	République de Corée	Institut de recherche sur la défense chimique	4 sept. 2012
18.	Roumanie	Laboratoire d'analyses chimiques, Centre de recherche scientifique pour la défense CBRN et l'écologie	4 sept. 2012
19.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense de Porton Down	29 juin 1999
20.	Singapour	Laboratoire de vérification, Institut de recherche médicale et environnementale pour la défense, Laboratoires nationaux DSO	14 avril 2003
21.	Suède	FOI, Département de la protection contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, Institut suédois de recherche sur la défense	17 nov. 1998
22.	Suisse	Laboratoire Spiez, Établissement suisse de défense contre les armes NBC	17 nov. 1998

<sup>38</sup>

Un astérisque placé après le nom d'un laboratoire indique qu'à la fin de la période considérée, son statut de laboratoire désigné de l'OIAC était suspendu à cause de son échec à un récent essai d'aptitude. Il ne sera pas fait appel à ces laboratoires pour la réception d'échantillons prélevés aux fins d'analyse hors site tant qu'ils n'auront pas passé avec succès de nouveaux essais d'aptitude.

**Annexe 9**

**CONTRIBUTIONS AU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  
POUR L'ASSISTANCE AU 31 DÉCEMBRE 2012<sup>39</sup>**

<b>État partie</b>		<b>Montant des contributions (en euros)</b>
1.	Albanie	3 000,00
2.	Arabie saoudite	15 000,00
3.	Belgique	24 767,86
4.	Bosnie-Herzégovine	1 500,00
5.	Burundi	3 049,80
6.	Canada	22 689,01
7.	Chili	9 153,88
8.	Chypre	3 500,00
9.	Danemark	7 454,25
10.	Estonie	2 000,00
11.	Éthiopie	5 275,93
12.	ex-République yougoslave de Macédoine	1 676,57
13.	Fidji	4 920,00
14.	Finlande	25 333,86
15.	Grèce	36 344,51
16.	Hongrie	4 410,34
17.	Indonésie	6 868,13
18.	Irlande	11 344,51
19.	Italie	172 442,18
20.	Japon	45 378,02
21.	Kenya	2 942,00
22.	Koweït	45 378,02
23.	Lesotho	60 240,00
24.	Liechtenstein	6 527,42
25.	Lituanie	2 328,42
26.	Luxembourg	12 389,33
27.	Malte	2 490,30

<sup>39</sup>

Les paiements annoncés mais non reçus à la date limite d'établissement du présent rapport ne sont pas inclus dans le tableau.

<b>État partie</b>		<b>Montant des contributions (en euros)</b>
28.	Mexique	22 185,16
29.	Norvège	22 689,01
30.	Nouvelle-Zélande	7 237,43
31.	Oman	9 257,12
32.	Pakistan	3 000,00
33.	Pays-Bas	234 033,52
34.	Pérou	4 628,56
35.	Pologne	22 689,01
36.	Qatar	14 953,00
37.	République de Corée	36 233,90
38.	République tchèque	9 873,00
39.	Roumanie	5 000,00
40.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	162 108,38
41.	Slovénie	2 299,30
42.	Suède	11 591,82
43.	Suisse	49 066,12
44.	Thaïlande	4 000,00
45.	Turkménistan	1 833,56
46.	Turquie	11 108,54
47.	Zimbabwe	1 942,18
<b>Contributions volontaires</b>		<b>1 174 135,05</b>
<b>Intérêts</b>		<b>333 488,68</b>
<b>Total</b>		<b>1 507 623,73</b>

**Annexe 10**  
**COMPTES BUDGÉTAIRES : RECETTES, DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS**  
**– TOUS FONDS (NON AUDITÉ)<sup>40</sup> POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 (en euros)**

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance		Fonds d'affectation spéciale		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>RECETTES</b>										
Quotes-parts annuelles <sup>41</sup>	67 389 600	68 368 500	-	-	-	-	-	-	67 389 600	<b>68 368 500</b>
Contributions volontaires	-	-	-	-	90 067	5 000	5 635 641	1 824 645	5 725 708	<b>1 829 645</b>
Recettes accessoires :										
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	2 534 202	4 210 101	-	-	-	-	-	-	2 534 202	<b>4 210 101</b>
Quotes-parts annuelles – nouveaux États membres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts créditeurs	74 533	278 875	-	-	7 514	26 208	8 299	25 111	90 346	<b>330 194</b>
Ajustements de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	106 394	142 293	-	-	-	-	-	-	106 394	<b>142 293</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>70 104 729</b>	<b>72 999 769</b>	-	-	<b>97 581</b>	<b>31 208</b>	<b>5 643 940</b>	<b>1 849 756</b>	<b>75 846 250</b>	<b>74 880 733</b>
<b>DÉPENSES</b>										
Dépenses de personnel	49 632 215	52 439 557	-	-	-	-	72 343	96 538	49 704 558	<b>52 536 095</b>
Frais de voyage	7 034 363	7 208 313	-	-	-	-	854 043	920 452	7 888 406	<b>8 128 765</b>
Services contractuels	4 230 758	5 097 507	-	-	45 000	44 955	303 523	280 747	4 579 281	<b>5 423 209</b>
Ateliers, séminaires et réunions	511 388	424 838	-	-	-	-	28 749	34 946	540 137	<b>459 784</b>
Frais généraux de fonctionnement	5 679 604	5 800 374	-	-	520	713	85 442	66 136	5 765 566	<b>5 867 223</b>
Mobilier et matériel	985 116	1 074 628	-	-	137 614	29 487	205 703	-	1 328 433	<b>1 104 115</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>68 073 444</b>	<b>72 045 217</b>	-	-	<b>183 134</b>	<b>75 155</b>	<b>1 549 803</b>	<b>1 398 819</b>	<b>69 806 381</b>	<b>73 519 191</b>
<b>EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>2 031 285</b>	<b>954 552</b>	-	-	<b>(85 553)</b>	<b>(43 947)</b>	<b>4 094 137</b>	<b>450 937</b>	<b>6 039 869</b>	<b>1 361 542</b>
Ajustements sur l'exercice antérieur	(47 040)	(88 255)	-	-	(935)	-	(226 898)	(3 352)	(274 873)	<b>(91 607)</b>
<b>EXCÉDENT NET (OU DÉFICIT NET) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>1 984 245</b>	<b>866 297</b>	-	-	<b>(86 488)</b>	<b>(43 947)</b>	<b>3 867 239</b>	<b>447 585</b>	<b>5 764 996</b>	<b>1 269 935</b>
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	651 973	512 929	-	-	-	86 198	32 413	31 162	684 386	<b>630 289</b>
Virements à destination ou en provenance d'autres fonds	-	(181 254)	-	-	-	181 302	-	(48)	-	-
Montants portés au crédit des États membres <sup>42</sup>	(1 544 493)	(4 904 164)	-	-	-	-	-	-	(1 544 493)	<b>(4 904 164)</b>
Augmentation du Fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	3 914 098	7 620 290	9 912 470	9 912 470	2 837 941	2 614 388	2 685 710	2 207 011	19 350 219	<b>22 354 159</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 005 823</b>	<b>3 914 098</b>	<b>9 912 470</b>	<b>9 912 470</b>	<b>2 751 453</b>	<b>2 837 941</b>	<b>6 585 362</b>	<b>2 685 710</b>	<b>24 255 108</b>	<b>19 350 219</b>

<sup>40</sup> L'OIAC a adopté les normes IPSAS en 2011 mais le présent état est préparé selon la comptabilité de caisse modifiée conformément à l'alinéa d de l'article 11.1 du Règlement financier, en tant qu'annexe aux états financiers conformes aux normes IPSAS. À la date de préparation du présent rapport, le Commissaire aux comptes de l'OIAC n'avait pas encore audité le présent état.

<sup>41</sup> Les quotes-parts annuelles reçues d'avance, pendant la période de référence, sont considérées, lors de leur réception, comme un passif dû à l'État partie, puis sont comptabilisées en tant que recettes au cours des exercices ultérieurs auxquelles elles se rapportent.

<sup>42</sup> La somme de 1 544 493 euros (comparé à 4 904 164 euros en 2011) représente l'excédent de liquidités final de 2009 et des exercices antérieurs, appliqué pendant la période de référence aux États parties débiteurs de l'OIAC qui ont versé la totalité de leurs quotes-parts annuelles pour l'exercice sur lequel porte l'excédent.

**COMPTES BUDGÉTAIRES : ACTIF, PASSIF ET RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS – TOUS FONDS (NON AUDITÉ)<sup>43</sup>**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2012 (en euros)**

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance		Fonds d'affectation spéciale		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>ACTIF</b>										
Liquidités et dépôts à terme	1 660 198	3 290 496	9 906 317	9 921 722	2 752 769	2 699 781	7 717 979	2 707 499	22 037 263	18 619 498
Comptes débiteurs :										
Quotes-parts annuelles des États membres	4 133 595	3 436 872	-	-	-	-	-	-	4 133 595	3 436 872
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	6 439	-	-	6 439
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V <sup>44</sup>	764 688	2 000 354	-	-	-	-	-	-	764 688	2 000 354
Autres contributions à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances	-	-	6 853	7 970	-	-	-	-	6 853	7 970
Soldes interfonds	58 750	59 053	504	-	9	181 865	17 587	90 186	76 850	331 104
Autres comptes débiteurs	1 506 302	2 118 139	276	5 646	-	1 248	291 344	12 331	1 797 922	2 137 364
Autres éléments d'actif	2 557 291	2 538 999	-	-	-	-	-	-	2 557 291	2 538 999
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 680 824</b>	<b>13 443 913</b>	<b>9 913 950</b>	<b>9 935 338</b>	<b>2 752 778</b>	<b>2 882 894</b>	<b>8 026 910</b>	<b>2 816 455</b>	<b>31 374 462</b>	<b>29 078 600</b>
<b>PASSIF</b>										
Contributions reçues d'avance	1 722 007	4 006 159	-	-	-	-	584 300	67 500	2 306 307	4 073 659
Engagements non réglés	3 070 146	4 265 456	-	-	1 316	30 000	578 020	49 170	3 649 482	4 344 626
Comptes créditeurs :										
Soldes interfonds	18 102	279 369	1 480	22 867	9	14 955	57 259	13 912	76 850	331 103
Autres comptes créditeurs	864 746	978 830	-	-	-	-	221 969	161	1 086 715	978 991
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 675 001</b>	<b>9 529 814</b>	<b>1 480</b>	<b>22 867</b>	<b>1 325</b>	<b>44 955</b>	<b>1 441 548</b>	<b>130 743</b>	<b>7 119 354</b>	<b>9 728 379</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>										
Soldes des fonds	5 005 823	3 914 098	9 912 470	9 912 470	2 751 453	2 837 941	6 585 362	2 685 710	24 255 108	19 350 219
<b>TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS</b>	<b>5 005 823</b>	<b>3 914 098</b>	<b>9 912 470</b>	<b>9 912 470</b>	<b>2 751 453</b>	<b>2 837 941</b>	<b>6 585 362</b>	<b>2 685 710</b>	<b>24 255 108</b>	<b>19 350 219</b>
<b>TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS</b>	<b>10 680 824</b>	<b>13 443 912</b>	<b>9 913 950</b>	<b>9 935 337</b>	<b>2 752 778</b>	<b>2 882 896</b>	<b>8 026 910</b>	<b>2 816 453</b>	<b>31 374 462</b>	<b>29 078 598</b>

<sup>43</sup>

L'OIAC a adopté les normes IPSAS en 2011 mais le présent état est préparé selon la comptabilité de caisse modifiée conformément à l'alinéa *d* de l'article 11.1 du Règlement financier, en tant qu'annexe aux états financiers conformes aux normes IPSAS. À la date de préparation du présent rapport, le Commissaire aux comptes de l'OIAC n'avait pas encore audité le présent état.

<sup>44</sup>

Les sommes à recevoir correspondant au remboursement des dépenses de vérification au titre des Articles IV et V de la Convention comprennent des produits se référant à des missions d'inspection en cours au 31 décembre 2012 ou à des missions pour lesquelles toutes les données de facturation n'avaient pas été reçues à cette même date.

## Annexe 11

**ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE  
ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Accords internationaux enregistrés en 2012				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/l'instrument	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR248	Accord relatif aux privilèges et immunités visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Thaïlande	02-03-12	(pas encore en vigueur)
IAR249	Accord technique concernant la préparation des échantillons du trente et unième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	OIAC Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC, Laboratoire WIS	15-03-12 24-02-12	15-03-12
IAR250	Accord technique concernant l'évaluation des résultats du trente et unième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	OIAC Institut indien de technologie chimique du CSIR, Centre d'analyse des toxines chimiques	15-03-12 08-02-12	15-03-12
IAR251	Contribution volontaire du Royaume-Uni "Science for CWC Implementation" (la science au service de l'application de la CIAC) (Échange de correspondance)	Royaume-Uni OIAC	14-03-12 02-04-12	02-04-12
IAR252	Contribution volontaire du Royaume-Uni "Regional Chemical Emergency for Caribbean States Parties Training Project" (Projet régional de formation aux urgences chimiques pour les États parties des Caraïbes) (Échange de correspondance)	Royaume-Uni OIAC	14-03-12 19-04-12	19-04-12
IAR253	Arrangement entre le Canada et l'OIAC concernant une contribution (assistance à la Libye)	Canada OIAC	22-03-12 27-03-12	27-03-12

**Accords internationaux enregistrés en 2012**

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/l'instrument	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR254	Accord relatif aux privilèges et immunités visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Paraguay	28-03-12	(pas encore en vigueur)
IAR255	Accord relatif aux privilèges et immunités visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC République démocratique populaire lao	30-03-12	(pas encore en vigueur)
IAR256	Échange de correspondance concernant l'aide de l'OIAC pour mettre en place un système électronique de gestion du recrutement	OIAC Tribunal spécial pour le Liban	31-05-12 28-02-12	31-05-12
IAR257	Échange de correspondance concernant la contribution volontaire de la Turquie pour appuyer les activités du Conseil scientifique consultatif	OIAC Turquie	03-05-12 05-06-12	05-06-12
IAR258	Arrangement technique concernant la formation du personnel de l'OIAC à l'installation d'essai et de formation sur le terrain aux agents chimiques actifs "Kamenna Chaloupka" à Vyskov (République tchèque)	OIAC VOP-026 Sternberk, s.p. (République tchèque)	05-04-12 06-04-12	06-04-12
IAR259	Convention de contribution de l'Union européenne signée avec une organisation internationale	OIAC Commission européenne	06-06-12 13-06-12	13-06-12
IAR260	Protocole d'accord sur une formation commune interorganisation à la sûreté et aux incendies	OIAC Tribunal spécial pour le Liban	19-06-12	19-06-12
IAR261	Arrangement technique concernant la formation du personnel de l'OIAC au Centre d'essai et de formation à la protection NBC à Zemianske Kostol'any	OIAC Ministère slovaque de l'économie	20-06-12 07-06-12	20-06-12
IAR262	Arrangement technique concernant l'évaluation des résultats du trente-deuxième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	OIAC Institut technologique "La Maraňosa" Laboratoire de vérification des armes chimiques	Pas de date 24-05-12	24-05-12

Accords internationaux enregistrés en 2012				
N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/l'instrument	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR263	Échange de correspondance concernant la contribution volontaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les activités du Conseil scientifique consultatif	OIAC Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16-07-12 22-06-12	16-07-12
IAR264	Protocole d'accord concernant un séminaire sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	OIAC Centre de coopération en matière de sécurité du RACVIAC	16-05-12 14-03-12	16-05-12
IAR265	Accord relatif aux privilèges et immunités visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Dominique	12-07-12	(pas encore en vigueur)
IAR266	Accord relatif aux privilèges et immunités visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC Mozambique	12-07-12	(pas encore en vigueur)
IAR267	Accord technique concernant la préparation des échantillons du trente-deuxième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	OIAC Établissement de recherche- développement en défense, Laboratoire Vertox	18-07-12 02-07-12	18-07-12
IAR268	Arrangement supplémentaire relatif à l'application de l'alinéa 2 c de l'Article II de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	Directeur général de l'OIAC Secrétaire général de l'ONU	14-09-12 20-09-12	20-09-12
IAR269	Arrangement concernant la formation du personnel de l'OIAC – Exercice d'enquête sur une allégation d'emploi, au Centre NBCD de perfectionnement du personnel à Kruševac et à l'Académie de médecine militaire de Belgrade en 2012	OIAC Serbie	21-09-12	21-09-12
IAR270	Accord relatif aux privilèges et immunités visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	Bulgarie OIAC	02-10-12	(pas encore en vigueur)



**Accords internationaux enregistrés en 2012**

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/l'instrument	Parties	Date	
			de signature	d'entrée en vigueur
IAR271	Accord technique concernant la préparation des échantillons du trente-troisième essai d'aptitude officiel de l'OIAC	OIAC Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la défense chimique, Beijing (Chine)	19-10-12 25-09-12	19-10-12
IAR272	Procédures en vue d'une collaboration avec le Service des interventions d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA-ESB) et l'OIAC	OCHA-ESB OIAC	20-11-12	20-11-12
IAR273	Accord de contribution entre le Canada et l'OIAC (République arabe syrienne)	Canada OIAC	04-12-12 13-12-12	13-12-12
IAR275	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Institut de recherche en chimie H.E.J., Centre international des sciences chimiques et biologiques, Université de Karachi	10-03-12	10-03-12
IAR276	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Institut de recherche en chimie H.E.J., Centre international des sciences chimiques et biologiques, Université de Karachi	15-03-12 20-03-12	20-03-12
IAR277	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Faculté de chimie, Université de la République (Uruguay)	20-03-12 13-03-12	20-03-12
IAR278	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Institut des technologies de formulation de pesticides (Inde)	20-03-12 15-03-12	20-03-12
IAR279	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Université de technologie de Tshwane (Afrique du Sud)	20-03-12 13-03-12	20-03-12

<b>Accords internationaux enregistrés en 2012</b>				
<b>N° d'enregistrement à l'OIAC</b>	<b>Objet de l'accord/l'instrument</b>	<b>Parties</b>	<b>Date</b>	
			<b>de signature</b>	<b>d'entrée en vigueur</b>
IAR280	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Faculté de chimie, Université de la République (Uruguay)	29-03-12 22-03-12	29-03-12
IAR281	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Institut des sciences, Université nationale Général Sarmiento (Argentine)	10-07-12 18-06-12	10-07-12
IAR282	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Centre technologique de l'armée brésilienne – Défense CBRN	31-07-12	31-07-12
IAR283	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Laboratoire vétérinaire national du Botswana, Gaborone (Botswana)	02-08-12	02-08-12
IAR284	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Laboratoire d'écologie chimique Faculté de chimie, Université de la République (Uruguay)	03-08-12	03-08-12
IAR285	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Institut nigérian des techniques de laboratoires scientifiques (NISLT)	08-08-12 02-08-12	08-08-12
IAR286	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Université Ateneo de Manille (Philippines)	22-08-12 15-08-12	22-08-12
IAR287	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Réseau panafricain de chimie	10-09-12 21-08-12	10-09-12
IAR288	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Ministère de la science et de la technologie (Iraq)	28-09-12	28-09-12

<b>Accords internationaux enregistrés en 2012</b>				
<b>N° d'enregistrement à l'OIAC</b>	<b>Objet de l'accord/l'instrument</b>	<b>Parties</b>	<b>Date</b>	
			<b>de signature</b>	<b>d'entrée en vigueur</b>
IAR289	Protocole d'accord (accord conclu au titre du Programme OIAC d'appui aux projets de recherche)	OIAC Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN), Helsinki (Finlande)	18-10-12 04-10-12	18-10-12

<b>Amendements à des accords internationaux enregistrés en 2012</b>				
<b>N° d'enregistrement à l'OIAC</b>	<b>Objet de l'accord/l'instrument</b>	<b>Parties</b>	<b>Date</b>	
			<b>de signature</b>	<b>d'entrée en vigueur</b>
IAR95(a)	Amendements à l'accord d'installation concernant les inspections sur place dans une installation du tableau 1 servant à des fins de protection	OIAC Espagne	10-05-12	10-05-12
IAR274	Amendement annuel à l'arrangement de 2007 concernant la formation du personnel de l'OIAC à l'Académie militaire de Belgrade (Serbie)	OIAC Ministère serbe de la défense	13-07-12	13-07-12
IAR260(a)	Amendement au Protocole d'accord sur une formation commune interorganisation à la sûreté et aux incendies	OIAC Tribunal spécial pour le Liban	21-08-12 28-08-12	28-08-12
IAR253(a)	Amendement à l'arrangement concernant une contribution (assistance à la Libye)	Canada OIAC	27-11-12	27-11-12

--- 0 ---